



**HAL**  
open science

## L'élection du P. Scheil au Collège de France en 1905

Dominique Charpin

► **To cite this version:**

Dominique Charpin. L'élection du P. Scheil au Collège de France en 1905. Annalisa Azzoni; Alexandra Kleinerman; Douglas A. Knight; David I. Owen. From Mari to Jerusalem and Back: Assyriological and Biblical Studies in Honor of Jack Murad Sasson, Eisenbrauns, pp.26-68, 2020, 978-1-57506-741-4. hal-03627001

**HAL Id: hal-03627001**

**<https://hal-college-de-france.archives-ouvertes.fr/hal-03627001>**

Submitted on 4 Apr 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'élection du P. Scheil au Collège de France en 1905\*

Dominique Charpin

*Collège de France, Université Paris Sciences et Lettres*

ON SAIT QUE JULES OPPERT fut qualifié de “père de l’assyriologie” par Rawlinson—qui aurait pu lui-même prétendre à ce titre—dans son discours au deuxième congrès international des Orientalistes à Londres, le 14 septembre 1874:<sup>1</sup>

If any one has a right to claim the paternity of Assyrian science, as it exists at the present day, it is certainly this distinguished scholar, who, having enjoyed the advantage of a personal investigation of the Assyrian and Babylonian ruins, now twenty-three years ago, devoted himself on his return to Europe to the prosecution of cuneiform studies with a vigour and ingenuity, neither deterred by opposition nor discouraged by neglect, which ultimately led to a complete success, gaining as he did for himself the Quinquennial Prize of the French Academy, and thus obtaining the attestation of the first critical body in Europe to the genuineness and importance of the studies on which he was engaged. This, indeed, may be considered the turning-point of cuneiform research; hitherto there had been doubt and disparagement; henceforth Assyriology took its place

\* Toute ma gratitude va au P. Jean-Jacques Pérennès, directeur de l’Ecole biblique et archéologique française de Jérusalem, qui m’a communiqué la copie d’une lettre inédite de P. Painlevé ici publiée.

Je dois également des remerciements à A. Chatelier, Directrice des réseaux et partenariats documentaires au Collège de France et, au sein du service des archives dirigé par C. Guttinger, à Mme F. Paillardès: j’ai pu, non seulement avoir accès en ligne aux documents numérisés sur le site Salamandre (<https://salamandre.college-de-france.fr/>) mais aussi, pour ceux qui sont seulement catalogués, les consulter sur place. Ma contribution contient de nombreuses citations de ces documents inédits.

Il me faut dire aussi le bénéfice que j’ai retiré de la consultation des sites *Gallica* de la Bibliothèque nationale de France (surtout pour la presse de l’époque) et *Persée* (pour les Comptes rendus de l’Académie ou les Annuaires de l’École Pratique des Hautes-Études [EPHE]), qui m’a épargné de longues et fastidieuses recherches—que je n’aurais sans doute pas entreprises.... W. Feuerhahn mérite également d’être remercié pour m’avoir communiqué trois articles qui m’ont permis d’aller plus loin dans l’utilisation de la presse. En commençant cette recherche, je ne me doutais pas de l’ampleur qu’elle prendrait: il y aurait là matière à un livre, plus complet dans son étude de la presse de l’époque, et qui pourrait comporter un portrait plus détaillé de tous les protagonistes. Peut-être l’écrirai-je un jour, si le temps m’en est donné. Je pense en tout cas utile de livrer dès à présent le dossier dans son état actuel.

Cette recherche a fait l’objet d’une communication lors de la Journée d’études organisée au Collège de France par J.-L. Fournet à l’occasion des 150 ans de l’EPHE, le jeudi 6 septembre 2018; on en trouvera la vidéo sur <https://www.college-de-france.fr/site/jean-luc-fournet/symposium-2018-09-06-10h45.htm>. La présente publication est beaucoup plus complète.

1. H. Rawlinson, “The Semitic Session: Address,” in *Transactions of the second session of the international congress of orientologists*, ed. R. K. Douglas (Londres, 1876), 21. Le prix auquel Rawlinson fit allusion fut donné à Oppert en 1863; voir D. Charpin, “Renan, un sémitisant au berceau de l’assyriologie,” in *Ernest Renan: La science, la religion, la République*, ed. H. Laurens (Paris, 2013), 77–99 (p. 91).

within the recognized pale of Oriental science, and the study of the inscriptions steadily advanced.

De fait, les contributions d'Oppert au déchiffrement du cunéiforme ont été décisives et il dut parfois tenir tête à ses contradicteurs, qu'il s'agisse de Renan à ses débuts sur le caractère sémitique de l'"Assyrien," ou plus tard face à Halévy qui niait l'existence du sumérien. Oppert mourut en août 1905, âgé de 80 ans; la retraite n'existant pas à l'époque, il occupait toujours au Collège de France la chaire de "Philologie et archéologie assyriennes" qui avait été créée pour lui en 1874, plus de trente ans auparavant.<sup>2</sup> Sa succession fut ouverte lors de l'Assemblée des professeurs le 5 novembre, qui votèrent pour le maintien de la chaire. Pas moins de cinq candidats se présentèrent, dont les titres et travaux furent examinés lors de l'Assemblée suivante, le 17 décembre 1905. Cependant, l'histoire de l'élection et de la nomination du successeur d'Oppert n'appartient pas seulement à l'histoire de notre discipline: elle rencontra en effet la grande histoire, en l'occurrence celle de la séparation des églises et de l'État qui marqua ces années de la Troisième République.

Je suis très heureux d'offrir ce fragment d'histoire de l'assyriologie française à Jack Sasson, qui a été professeur au Collège de France en octobre–novembre 2009.<sup>3</sup> Lui qui a écrit un article sur la calomnie dans les textes de Mari<sup>4</sup> trouvera, je l'espère, un certain plaisir à lire la présente contribution, qui contient—une fois n'est pas coutume—, non pas la publication d'une lettre de Mari du début du XVIII<sup>e</sup> siècle avant notre ère, mais celle d'une lettre écrite à Paris en 1905 de notre ère.

## I. Les candidats à la succession d'Oppert

L'Administrateur du Collège de France était à cette époque le géographe et économiste Émile Levasseur. Il reçut cinq lettres de candidature: par ordre alphabétique, celles de Charles Fossey, Joseph Halévy, Vincent Scheil, François Thureau-Dangin et Charles Virolleaud. Je les présenterai dans un ordre différent.

2. Contrairement à ce qui a parfois été écrit, Oppert ne devint pas professeur au Collège de France en 1867 ou 1869. Avant son élection au Collège, il était professeur de sanscrit et de philologie comparée à l'École des langues de la Bibliothèque nationale (ancêtre de l'actuel INALCO). "En décembre 1868, il joignit au cours élémentaire de sanscrit un cours de philologie et archéologie assyriennes, qu'il professa d'abord près la Bibliothèque, puis près le Collège de France (14 janvier 1869), après que l'École des langues orientales y eut reçu l'hospitalité dans les derniers jours de 1868" (B. Haussoullier, "Notice sur la vie et les œuvres de M. Jules Oppert, membre de l'Académie," *CRAIBL* 50 (1906): 567–92, spéc. p. 582 [https://www.persee.fr/doc/crai\_0065-0536\_1906\_num\_50\_9\_71937]). La chaire de "Philologie et archéologie assyriennes" a été créée au Collège de France en janvier 1874, manifestement sur le modèle de la chaire de "Philologie et archéologie égyptiennes" créée en 1869. Oppert y a été nommé en mars 1874, l'occupant un peu plus de 30 ans, jusqu'à sa mort en août 1905.

Il ne s'agit pas du record en assyriologie, puisque son successeur Charles Fossey fut professeur pendant plus de 33 ans, de 1906 à 1939. Viennent ensuite René Labat (23 ans, de 1952 à 1974), puis Jean-Marie Durand (13 ans, de 1999 à 2011), Paul Garelli (10 ans, de 1986 à 1995), et Edouard Dhorme (6 ans, de 1946 à 1951).

3. <https://www.college-de-france.fr/site/thomas-romer/guestlecturer-2009-10-22-15h00.htm>.

4. J. M. Sasson, "Nothing so Swift as Calumny": Slander and Justification at the Mari Court," in *The Ancient Near East, A Life! Festschrift Karel Van Lerberghe*, ed. T. Boiy, J. Bretschneider, A. Goddeeris, H. Hameeuw, G. Jans & J. Tavernier, OLA 220 (Louvain/Paris/Walpole, 2012), 525–42.

**Joseph Halévy**, né en 1827, avait ... 78 ans; il était toujours Directeur adjoint à l'École pratique des Hautes Études. Il s'était rendu célèbre dans son combat contre Oppert, refusant d'admettre l'existence de la langue sumérienne.<sup>5</sup> Les archives du Collège conservent une carte de visite où, suite à sa lettre de candidature, il écrivait à l'Administrateur:<sup>6</sup>

Mon grand âge avec le cortège de douloureux rhumatismes, me mettant hors d'état de faire les visites coutumières à l'occasion de ma candidature au Collège de France, je viens vous prier instamment de vouloir bien accepter par ces lignes l'expression de mon plus profond regret de cet empêchement et le tribut de mes sincères hommages que j'aurais été si heureux de vous apporter de vive voix.

On ne saurait mieux se tirer une balle dans le pied<sup>7</sup> ...

À l'inverse, **Charles Virolleaud** était le plus jeune des candidats: il n'avait alors que 26 ans et avait pourtant déjà publié plusieurs livres et articles, notamment des textes sumériens de Tello copiés en 1900 au musée de Constantinople et des tablettes divinatoires de Ninive conservées au British Museum.<sup>8</sup> Dans sa lettre de candidature du 31 octobre, il indiquait<sup>9</sup>:

Mes titres à recueillir une aussi glorieuse succession [i.e. celle d'Oppert] sont peu de choses encore, je le sais; aussi mon ambition ne va-t-elle qu'à souhaiter figurer au nombre des candidats du second rang.

Il se ravisa dans une seconde lettre, datée du 9 novembre, où après avoir rappelé sa candidature du 31 octobre, il ajoutait:

Ayant depuis lors, minutieusement comparé, dans un esprit de grande sincérité, et en réelle connaissance de cause, les titres de mes concurrents, je me suis fait cette conviction, qu'en dépit du nombre encore très restreint de mes travaux imprimés, ma candidature méritait d'être prise en sérieuse considération par

5. Voir notamment J. Cooper, "Posing the Sumerian Question: Race and Scholarship in the Early History of Assyriology," in *Velles Paroles. Ancient Near Eastern Studies in Honor of Miguel Civil on the Occasion of his Sixty-Fifth Birthday*, ed. P. Michalowski, P. Steinkeller, E. C. Stone & R. L. Zettler (Barcelone, 1991), 47–66.

6. Archives du Collège de France, dossier 4 AP 345; la carte de visite est estampée "Collège de France archives G-iv-g 27C."

7. Et pourtant, Halévy ne mourut qu'en 1917, dans sa quatre-vingt-dixième année. Voir la nécrologie que lui a consacrée A. Meillet dans *École pratique des hautes études, Section des sciences historiques et philologiques. Annuaire 1917–1918* (Paris, 1917): 54–56 ([https://www.persee.fr/doc/ephe\\_0000-0001\\_1917\\_num\\_1\\_1\\_9343](https://www.persee.fr/doc/ephe_0000-0001_1917_num_1_1_9343)).

8. Voir A. Dupont-Sommer, "Notice sur la vie et les travaux de M. Charles Virolleaud, membre de l'Académie," *CRAIBL* (113<sup>e</sup> année, 1969): 588–606, spéc. p. 591 ([https://www.persee.fr/doc/crai\\_0065-0536\\_1969\\_num\\_113\\_4\\_12447](https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1969_num_113_4_12447)). On peut notamment citer son *Premier supplément à la liste des signes cunéiformes de Brünnow* (Paris, 1903); ses *Fragments de textes divinatoires assyriens* (Londres, 1903); *Comptabilité chaldéenne* (Poitiers, 1903); et *Di-Tilla. Textes juridiques chaldéens de la seconde dynastie d'Our transcrits et commentés* (Poitiers, 1903).

9. Archives du Collège de France, cote 4 AP 345.

MM. les Professeurs du Collège de France; et, si je ne sentais pas combien un pareil langage peut paraître déplacé, venant d'un candidat, je dirais que, dans ma pensée, les destinées de la philologie assyrienne en France sont liées intimement à l'accueil que le Collège réserve à ma demande.

La suite de sa carrière scientifique montra que la haute conscience qu'il avait de lui-même n'était pas injustifiée. Mais en 1905, cette valse-hésitation et l'absence totale de soutien à sa candidature expliquent sans doute pourquoi il fut le seul à n'avoir bénéficié d'aucune voix lors du vote.

Le choix réel se porta en effet sur les trois autres candidats: Thureau-Dangin, Fossey et Scheil. Le plus jeune des trois était **François Thureau-Dangin**, qui avait alors presque 34 ans.<sup>10</sup> Il était depuis 1902 attaché au Département des antiquités orientales du musée du Louvre et bénéficia d'une lettre de soutien de Léon Heuzey, son directeur. Ses travaux étaient notamment liés aux fouilles de Tello, dans le Sud de l'Irak actuel, ce qu'on appelait alors la "Mission de Chaldée." Il s'est très vite affirmé comme le meilleur connaisseur de la langue sumérienne, publiant aussi bien un ouvrage de *Recherches sur l'origine de l'écriture cunéiforme* dès 1898 (à 26 ans!), que des documents d'archives dans son *Recueil de tablettes chaldéennes* en 1903, ou des inscriptions commémoratives dans son édition des *Cylindres de Goudea*, publiée chez Leroux en 1905.<sup>11</sup> Sa bibliographie comptait également une quarantaine d'articles.

**Charles Fossey** n'était l'aîné de Thureau-Dangin que de deux ans et demi, il avait donc alors 36 ans. La liste de ses travaux commence par rappeler qu'il était "ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé des lettres, ancien membre de l'École française d'Athènes et de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire, docteur es-lettres, chargé de cours à l'École des Hautes Etudes (5<sup>e</sup> Section)." Il avait écrit peu d'articles, mais il était l'auteur de trois livres.<sup>12</sup> Le premier, une *Grammaire assyrienne*, publié en 1901, avait Scheil comme co-auteur: Fossey prit soin d'indiquer la part qui revenait à chacun des deux auteurs, ce qui n'est curieusement pas mentionné dans l'ouvrage, façon un peu mesquine de montrer qu'il avait écrit deux fois plus de pages que son ancien maître...<sup>13</sup> En 1902 était parue sa thèse de doctorat sur *La Magie*

10. Dans ses écrits les plus anciens, il ne mettait pas de trait d'union dans son nom (par exemple, dans sa lettre de candidature autographe au Collège de France); mais par la suite, il l'écrivit Thureau-Dangin, forme consacrée par l'usage et sous laquelle je le désigne donc ici.

11. Curieusement, la liste de ses travaux déposée par Thureau-Dangin comporte *Les Cylindres de Goudea*, publié chez Leroux en 1905 (un compte rendu par Pinches fut publié dès octobre 1905 dans *JRAS* 37/7, 862-864); mais pas *Les Inscriptions royales de Sumer et d'Akkad*, ouvrage pourtant paru chez Leroux avec le même millésime 1905... Je ne m'explique pas cette situation, sauf par un retard dans l'impression du livre; noter qu'à l'époque la mention de la date d'"achevé d'imprimer" n'était pas une obligation légale comme aujourd'hui.

12. Je ne compte pas comme ouvrage son opuscule de 38 pages intitulé *Syllabaire cunéiforme* (Paris, 1901), bien qu'il soit cité parmi les "Ouvrages du même auteur" après le faux-titre de son livre sur *La Magie assyrienne*. J'observe que la liste de ses "Travaux scientifiques" omet d'en indiquer le nombre de pages, contrairement aux autres titres (archives du Collège de France, 4 AP 345).

13. "Grammaire assyrienne. 1 vol. in 8°. 112 pages, en collaboration avec Scheil; la phonétique (pp. 1-32), la morphologie moins le verbe (pp. 50-71), la bibliographie (pp. 107-112) par C. Fossey; le verbe (pp. 33-50) et la syntaxe (pp. 72-81) par V. Scheil." Il n'indique pas à qui sont dus les paradigmes (pp. 84-105). Perfidie pour perfidie, Maspero dans sa Présentation des titres et travaux de Scheil indiqua: "La part de celui-ci [Fossey] dans l'œuvre commune est celle d'un élève" (CDF 4 AP345 5 1, p. 3).

assyrienne<sup>14</sup> et en 1904 le tome I de son *Manuel d'assyriologie*.<sup>15</sup> L'Administrateur reçut en sa faveur une lettre d'Émile Bourgeois, ancien Maître de conférences à l'École normale, qui était devenu en 1904 professeur d'histoire à la Sorbonne.

Le P. **Vincent Scheil** était, avec ses 48 ans, le plus âgé des trois candidats qui retinrent l'attention. Il était alors Directeur adjoint à la Section des sciences historiques et philologiques de l'École pratique des Hautes Études.<sup>16</sup> Les archives du Collège n'ont pas conservé de liste de ses travaux,<sup>17</sup> mais on peut la reconstituer. Il avait publié en 1889 les inscriptions du roi assyrien Šamši-Adad V,<sup>18</sup> et l'année d'après il publiait les inscriptions de Salmanasar III dont il avait entamé l'étude avec son maître Amiaud.<sup>19</sup> En 1898, il acheva son rapport sur les fouilles de Sippar qu'il avait menées en 1894; la publication en fut repoussée jusqu'en 1902.<sup>20</sup> Entre temps était paru en 1900 son premier volume issu de son travail en Iran, sur le site de Suse, dans la série des *Mémoires de la Délégation en Perse*,<sup>21</sup> suivi par un autre dès 1901.<sup>22</sup> En 1902, son principal titre de gloire fut la publication du Code de Hammu-rabi:<sup>23</sup> il assura son déchiffrement en à peine trois mois, un tour de force qui fut internationalement reconnu.<sup>24</sup> Dès

14. Ch. Fossey, *La Magie assyrienne. Étude suivie de textes magiques transcrits, traduits et commentés* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études Sciences religieuses 15, Paris, 1902). Noter la dédicace "A JULES OPPERT MON MAITRE en témoignage d'affectueuse reconnaissance."

15. Il y annonçait que "l'ouvrage formera neuf volumes" et que "les tomes II (les sources) et III (langues sumériennes et assyriennes) sont en préparation." En réalité, il ne publia par la suite que le tome II ("Evolution des cunéiformes"), et seulement vingt-deux ans plus tard, en 1926....

16. Le titulaire était J. Oppert. Celui-ci n'entra à l'EPHE que bien après son élection au Collège, le 19 janvier 1883, avec une direction d'études intitulée "Langue et antiquités assyriennes." Selon le témoignage de Bernard Haussoullier, "en notre Ecole un directeur d'études qui n'enseigne pas ne dirige rien du tout: or Jules Oppert n'y a jamais enseigné" ("Notice sur la vie et les œuvres de M. Jules Oppert," 585). De fait, Oppert fut d'abord suppléé par Arthur Amiaud, qui eut le titre de "maître de conférences," à partir de 1883; après le décès d'Amiaud le 22 mai 1889, la direction d'études disparaît de l'Annuaire jusqu'en 1895–1896. À partir de cette date, elle refait surface sous l'intitulé "Philologie assyrienne," Oppert étant désormais suppléé par le P. Scheil, comme "maître de conférences" jusqu'en 1902, puis "directeur adjoint" à partir de 1901–1902. À partir de 1905–1906, suite au décès d'Oppert, seul figure le nom de Scheil sous l'intitulé de la direction d'études, avec le titre de "directeur d'études" dès l'année 1907–1908.

17. Maspero dans sa Présentation des titres et travaux de Scheil dit qu'elle fait "huit pages in 8°" (CDF 4 AP 345 5 I, p. 2).

18. V. Scheil, *Inscription assyrienne archaïque de Šamši-Rammân IV, roi d'Assyrie (824–811 av. J.-C.) transcrite, traduite et commentée* (Paris, 1889).

19. A. Amiaud & V. Scheil, *Les inscriptions de Salmanasar II, roi d'Assyrie (860–824 av. J.-C.) transcrites, coordonnées, traduites et commentées* (Paris, 1890).

20. V. Scheil, *Une saison de fouilles à Sippar* (Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'Archéologie orientale du Caire, t. I, Le Caire, 1902). L'ouvrage avait en fait été achevé des années plus tôt, si l'on en croit l'indication qui figure p. 141: "Paris, juin 1898."

21. V. Scheil, *Textes élamites-sémitiques. Première série* (MDP 2, Paris, 1900).

22. V. Scheil, *Textes élamites-anzanites. Première série* (MDP 3, Paris, 1900).

23. V. Scheil, *Textes élamites-sémitiques. Deuxième série* (MDP 4, Paris, 1902). La publication du Code a été faite dans le chapitre intitulé "Code des lois (Droit Privé), de Hammurabi roi de Babylone, vers l'an 2000 av. J.C.," 11–162. Elle comprend de magnifiques héliogravures reproduisant l'original; les cuivres ayant servi à l'impression se trouvent aujourd'hui exposés à l'École biblique de Jérusalem. Pour le procédé technique, cf. les indications de R. de Mecquenem: "Le moulage en fut aussitôt fait sur des plaques de gutta percha qui par galvanoplastie permirent des planches en héliogravure bien lisibles" (R. de Mecquenem, "Les fouilleurs de Suse (avec avant-propos par P. Amiet)," *Iranica Antiqua* 150 [1980]: 1–48, spéc. 13).

24. Je me fie ici au témoignage de J. de Morgan: "Un document de cette importance réclamait une publication rapide et complète. Dès son arrivée à Paris en avril 1902 il fut livré à l'assyriologue de la Délégation et le 15 septembre de la même année apparaissait l'œuvre magistrale de mon collaborateur, œuvre sans



1904 parut un nouveau livre de textes susiens,<sup>25</sup> suivi par un autre en 1905.<sup>26</sup> Au total donc, la bibliographie de Scheil comportait pas moins de 8 livres, dont 5 de textes susiens, sans compter d'innombrables articles. Le plus frappant était l'étendue de ses travaux, qui ne portaient pas seulement sur le cunéiforme en Mésopotamie et au-delà, qu'il s'agisse d'El-Amarna en Egypte, de Hattuša en Anatolie,<sup>27</sup> ou de Suse en Iran; il fut aussi à ses débuts helléniste, publiant les papyri de deux traités de Philon d'Alexandrie, ou des inscriptions palmyréniennes, sans parler de ses contributions égyptologiques. Scheil était par conséquent un savant très complet, qui avait travaillé comme épigraphiste dans les musées, mais aussi sur le terrain. Ajoutons que le grand public put prendre connaissance des travaux de Scheil à l'occasion de l'exposition des découvertes de la Délégation en Perse qui eut lieu au Grand Palais en 1902, avant que les principaux objets ne soient installés au Louvre en 1904 dans une salle particulière.<sup>28</sup>

On doit ajouter à cette présentation que le milieu des assyriologues avait été—une fois de plus—marqué par de vives controverses dans les années 1903–1904; il est vrai qu'Oppert approchait des 80 ans et que sa succession n'apparaissait plus comme bien lointaine. Ce fut Fossey qui ouvrit les hostilités. Dans sa recension du livre de King qui rectifiait la fausse lecture par Scheil du nom de Kedorlaomer dans une lettre de Hammu-rabi, il indiquait en 1903:<sup>29</sup>

M. King (...) conclut que “la découverte du Père Scheil est sans valeur, d'autant que sa lecture était fautive.” De pareilles déconvenues ne sont pas à craindre avec M. King, qui a philologiquement établi l'exactitude de traductions faites sans arrière-pensée apologétique.

---

précédent par la rapidité et par l'excellence de son exécution, œuvre qui suffirait à elle seule pour rendre à jamais illustre le nom de l'interprète de Khammourabi vis-à-vis du monde moderne. Pleine et entière justice est accordée au savant auquel nous devons ce grand service. En deux ans l'Angleterre, l'Amérique, l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, la Suisse ont rendu hommage à la valeur de notre traducteur et si en France il s'est mêlé à l'admiration quelques plaintes jalouses, nous n'y devons répondre que par le dédain” (J. de Morgan, *Histoire et travaux de la Délégation en Perse 1897–1905* [Paris, 1905], 143). J'ignore d'où vient l'affirmation de B. André-Salvini: “Il [= Scheil] est à Suse lorsque le “code de Hammurabi” est découvert (décembre 1901– janvier 1902).” (“SCHEIL, Jean-Vincent”). Selon R. de Mecquenem, Scheil était reparti en France en 1899 et ne revint à Suse qu'en novembre 1902 (R. de Mecquenem, “Les fouilleurs de Suse,” p. 11 et 13); c'est G. Jéquier qui était présent lors de la découverte.

25. V. Scheil, *Textes élamites-anzanites. Deuxième série* (MDP 5, Paris, 1904).

26. V. Scheil, *Textes élamites-sémitiques. Troisième série* (MDP 6, Paris, 1905).

27. On corrigera cette indication: “(...) Vincent Scheil, qui participe en 1893 aux fouilles d'Ernest Chantre à Boghazköy (...)” (A. Spycket, “SCHEIL, Vincent,” in *Dictionnaire biographique des frères prêcheurs. Dominicains des provinces françaises (XIX<sup>e</sup>–XX<sup>e</sup> siècles)* § 3 (<https://journals.openedition.org/dominicains/1632>) En réalité, Scheil publia deux textes trouvés par Chantre lors de ses fouilles et conservés au musée de Constantinople où il les étudia. Voir V. Scheil, “Description des textes II,” in E. Chantre, *Mission en Cappadoce 1893–1894* (Paris, 1898), 58–61.

28. Ce fut à cette occasion que J. de Morgan publia son *Histoire et travaux de la Délégation en Perse 1897–1905* (Paris, 1905), disponible sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6207526t/fi.image.texteImage>. Il y exposa en détail les raisons pour lesquelles il confia la publication des découvertes épigraphiques de Suse à Scheil (p. 33–34).

29. Compte rendu de L. W. King, *The letters and inscriptions of Hammurabi, king of Babylon*, Londres, 1898–1900, in *Revue archéologique* IV<sup>e</sup> série t. I (1903): 97–98 (p. 98).

L'attaque n'était même pas voilée. Dans son *Manuel* de 1904, il mentionna le Code de Hammu-rabi (avec référence p. 76 à MDP IV, p. 3–15), mais la bibliographie omit de citer cette publication sous le nom de Scheil pour l'année 1902 (p. 417).<sup>30</sup> On y relève aussi cette flèche:<sup>31</sup>

Heureusement les fouilles françaises de Suse (v. p. 62) nous ont déjà rendu de nombreux textes susiens; d'autres encore reviendront à la lumière, et l'on peut espérer que, le jour où les documents trouvés et publiés par la mission Morgan, seront étudiés par un philologue, la plupart des difficultés seront surmontées.

Une fois de plus, Scheil n'est pas nommé, mais implicitement considéré comme un éditeur de textes auxquels il ne comprend rien... Fossey s'en prit également à un des élèves de Scheil, l'abbé François Martin, professeur à l'Institut catholique, qui avait fait paraître en 1903 un recueil de *Textes religieux assyriens et babyloniens*.<sup>32</sup> L'abbé Martin avait été candidat à un prix de l'Académie en même temps que Fossey pour sa *Magie assyrienne* et c'est ce dernier qui reçut le prix Saintour.<sup>33</sup> L'abbé Martin se plaignit de l'irrégularité de la procédure, car à la date de la proclamation du prix, le 13 mai 1904, le livre de Fossey n'avait toujours pas été publié—seules des épreuves avaient été déposées le 31 décembre 1903. Du coup, la polémique enfla entre les deux savants dans le *Bulletin critique*: à la plainte de F. Martin, Ch. Fossey répondit par une lettre très méprisante, à laquelle Martin répliqua en accusant notamment Fossey de n'avoir pas mentionné l'aide qu'il avait reçue de Scheil dans la rédaction de sa *Magie*.<sup>34</sup> Ces attaques de Fossey n'étaient pas dues à un mauvais caractère: il agissait manifestement par stratégie, se positionnant dans le camp des anticléricaux.

30. On notera également que dans son compte rendu des quatre premiers volumes des *Mémoires de la Délégation en Perse*, Fossey ne mentionna que J. de Morgan, omettant systématiquement le nom de Scheil (Ch. Fossey, "Les fouilles de la délégation française en Perse," *Journal des Savants* (1904): 344–59; disponible sur gallica.fr). On relèvera surtout p. 356: "La trouvaille la plus importante de la Délégation française en Perse est, jusqu'à présent, celle d'un énorme caillou de diorite, sur lequel est gravé un code de lois compilé et promulgué par Khammourabi. En haut, une scène ménagée en bas-relief représente le roi recevant les tables de la loi [sic] des mains du dieu Chamach. Le monument est déjà célèbre, et je ne m'attarderai pas à en faire ressortir l'importance historique." On notera le mépris que dénote le terme de "caillou" pour désigner la stèle du Louvre, de 2,25 mètres de haut ... encore une façon de minimiser cette découverte et indirectement de rabaisser Scheil.

31. *Manuel* I, p. 148.

32. F. Martin, *Textes religieux assyriens et babyloniens. Transcription, traduction et commentaire* (Paris, 1903).

33. Voir le *Journal des Savants* 1903, p. 410.

34. La controverse débuta par une lettre de F. Martin dans la *Correspondance* du *Bulletin critique* du 5 octobre 1904. Elle se poursuivit dans le numéro suivant, p. 696 sous le titre "Contribution aux recherches de M. Martin." On trouve d'abord une lettre de Fossey, publiée avec cette note: "Le ton de cette réponse nous eût permis de refuser l'insertion; nous avons préféré la publier telle quelle; elle fera juger son auteur." On trouve ensuite une "*Réponse de M. Martin*." Ces deux dernières pièces figurent aux archives du Collège de France dans le dossier de C. Fossey.



## 2. L'Assemblée du 17 décembre 1905

Lors de l'Assemblée des professeurs du 17 décembre 1905,<sup>35</sup> un seul parla pour Thureau-Dangin,<sup>36</sup> un autre, fort mollement, en faveur de Halévy.<sup>37</sup> Personne ne se prononça pour Virolleaud.<sup>38</sup> Deux professeurs prirent le parti de Scheil,<sup>39</sup> et Marcelin Berthelot lut également la longue et très louangeuse "Note de présentation" de l'égyptologue Gaston Maspero, qui était absent.<sup>40</sup> La question du statut religieux du P. Scheil ne semble pas avoir été explicitement discutée lors de l'assemblée, mais elle était dans tous les esprits: si Scheil était élu, le ministère le nommerait-il? La présentation de Maspero avait été sur ce point très habile, en rappelant que

35. On trouvera le fac-similé du procès-verbal de cette Assemblée sur le site Salamandre (4 AP 345); j'en ai transcrit un large extrait ci-dessous (Annexe 1). Il commence, comme il se doit, par énumérer les présents:

"Procès-verbal de l'Assemblée tenue par M.M. les Professeurs du Collège de France le Dimanche 17 décembre 1905 et à laquelle ont assisté sous la présidence de M. Levasseur, M.M. Berthelot, Boissier, Mascart, Barbier de Meynard, Foucart, Réville, P. Leroy-Beaulieu, d'Arbois de Jubainville, Lafenestre, Jordan, Flach, Leger, Havet, Maurice Lévy, Cagnot, Clermont-Ganneau, Longnon, Berger, M. Croiset, Chavannes, d'Arsonval, Sylvain Lévy, R. Duval, Izoulet, H. Le Chatelier, Henne-guy, Bergson, Brillouin, Janet, Charrin, Bédier, Wyruboff, A. Lefranc, A. Le Chatelier, Michel Lévy, François-Franck, C. Jullian." Rappelons que, selon les usages du Collège de France, l'énumération des noms suit l'ordre chronologique d'élection.

36. Rubens Duval ("Langue et littérature araméennes").

37. Philippe Berger (chaire "Langues et littératures hébraïques, chaldaïques et syriaques"); il appuya en réalité surtout la candidature de Fossey, un soutien de poids puisque Berger était le successeur de Renan.

38. Et comme personne ne vota pour Virolleaud, son nom n'apparaît pas dans le décompte des voix. On corrigera sur ce point E. Lehoux: "Quatre candidats se présentent ce qui selon les sources "prouve l'importance de la chaire," (2 AP 11, assemblée 17 décembre 1905, p. 122): J.-V. Scheil, C. Fossey, F. Thureau-Dangin et J. Halévy. J.-V. Scheil obtient vingt-et-une voix au premier tour et "paraît le plus apte pour la chaire d'assyriologie" (2 AP 11, assemblée 17 décembre 1905, p. 124) mais C. Fossey est finalement élu, soutenu par S. Lévi et E. Chavannes. La notice biographique de Scheil mentionne qu'il y eut une cabale contre lui (André-Salvini, 2010)" (E. Lehoux, "Qu'est-ce que l'"archéologie" au Collège de France (XIX<sup>e</sup>-milieu du XX<sup>e</sup> siècle)?," in *La politique des chaires au Collège de France*, ed. W. Feuerhahn, Docet Omnia 2 (Paris, 2017), 295-315, spéc. p. 307 n. 37). Le chiffre de quatre candidats est inexact, mais personne n'ayant parlé ni voté pour Virolleaud, cela explique que son nom n'apparaisse pas dans le procès-verbal de l'Assemblée du 17 décembre 1905, apparemment la seule source utilisée par E. Lehoux. Comme on le verra plus bas, il faut aussi corriger "C. Fossey est finalement élu" en "est finalement nommé." La notice à laquelle il est fait allusion est celle de B. André-Salvini, "SCHEIL, Jean-Vincent," in *Dictionnaire critique des historiens de l'art*, ed. P. Sénéchal et C. Barbillon (Paris, 2010) (<https://www.inha.fr/fr/ressources/publications/publications-numeriques/dictionnaire-critique-des-historiens-de-l-art/scheil-jean-vincent.html>).

Il faut de même corriger sur ce point la notice, par ailleurs bien faite, de R. Faraco Benthien, "Les durkheimiens et le Collège de France (1897-1918)," *Revue européenne des sciences sociales*, accessible en ligne sur <http://ress.revues.org/3345> (p. 206-8). Fossey a intéressé les Durkheimiens en raison des quatre comptes rendus qu'il fit paraître dans *L'année sociologique* (2 dans le t. 6, 1901/2 et 2 dans le t. 7, 1902/3), portant sur les mythes et rites babyloniens, mais cette collaboration ne se poursuivit pas par la suite et ne me paraît pas significative. J'observe que dans la même période, il publia bien plus de recensions (4 en 1900, 2 en 1901, 2 en 1902 et 8 en 1904) dans la *Revue de l'histoire des religions*, qui avait alors pour directeur Jean Réville, le fils d'Albert Réville, ce dernier ayant soutenu Fossey.

39. M. Barbier de Meynard ("Langues et littératures arabes") ainsi que M. Flach ("Histoire des législations comparées").

40. Rappelons que Gaston Maspero avait été nommé au Collège de France lors de l'Assemblée du 15 mars 1874, en même temps qu'Oppert (archives du Collège de France, 4 AP 176). Il était depuis 1881 également directeur des Antiquités d'Égypte et je suppose que c'est en Égypte qu'il était retenu le 17 décembre 1905; c'était l'époque de son combat pour le sauvetage des monuments menacés par le réhaussement du premier barrage d'Assouan décidé par les Britanniques.

[Scheil] fut, en Novembre 1895, nommé maître de conférences pour l'Assyrien à l'Ecole des Hautes Etudes, sur la recommandation de M. Guieysse alors Ministre des Colonies, par M. Combes alors Ministre de l'Instruction Publique.

Sous-entendu: le Ministère actuel ne peut pas être plus radical que Combes ne l'a été naguère. C'est toutefois la candidature de Fossey qui reçut le plus grand nombre de soutiens, puisque pas moins de six professeurs la défendirent.<sup>41</sup>

Comme il arrive parfois, le résultat du vote ne refléta pas les prises de parole.<sup>42</sup> Le procès-verbal de l'Assemblée indique:

Il est procédé au vote.

Votants 38 – Majorité 20.

M. Scheil obtient au 1<sup>er</sup> tour 21 voix

M. Fossey " " 12 "

M. Thureau Danguin " " 4 "

M. Halévy " " 1 "

En conséquence M. Scheil est présenté comme premier candidat.

Pour la présentation en seconde ligne, le nombre des votants est encore de 38, la majorité de 20.

Au 1<sup>er</sup> tour M. Fossey obtient 23 voix

M. Thureau Danguin " 13 "

Il y a 2 bulletins blancs.

En conséquence M. Fossey est présenté comme second candidat.

Ce vote peut paraître étonnant de façon rétrospective—mais c'est parce que nous connaissons la suite... Aujourd'hui, il nous paraît évident qu'il aurait fallu élire Thureau-Danguin, qui était—et de loin—le meilleur assyriologue, mais largement autodidacte. N'oublions pas qu'en 1905 il avait seulement 34 ans, et venait tout juste de faire paraître le volume des *Inscriptions royales de Sumer et d'Akkad*—c'est sa traduction en allemand en 1907 qui en assura la renommée.<sup>43</sup> Gageons que si Oppert était mort deux ans plus tard, les choses eussent été différentes... À l'inverse, si Oppert était mort dès 1901, Scheil n'aurait pas encore accompli son plus bel exploit, l'édition du Code de Hammu-rabi... C'est donc de manière somme toute assez logique qu'on assista à un duel entre le plus ancien, Scheil, au palmarès impressionnant, et Fossey, au cursus universitaire impeccable.<sup>44</sup>

41. Philippe Berger (chaire "Langues et littératures hébraïques, chaldaïques et syriaques"), Albert Réville ("Histoire des religions"), Sylvain Lévy ("Langue et littérature sanskrites"), qui lut également une lettre de M. Chuquet ("Langues et littératures d'origine germanique"), M. Chavannes ("Langue et littérature chinoises et tartare-mandchoues"), ainsi que L. Havet ("Philologie latine").

42. Je ne peux m'empêcher de relever certains silences, notamment celui de Charles Clermont-Ganneau, directeur d'études à l'EPHE et titulaire au Collège de la chaire d'"Epigraphie et antiquités sémitiques."

43. F. Thureau-Danguin, *Die sumerischen und akkadischen Königsinschriften*, VAB 1 (Leipzig, 1907). Je ne peux par ailleurs m'empêcher de me demander si la candidature de François Thureau-Danguin n'a pas souffert, dans le contexte de cette élection, de la personnalité de son père Paul, secrétaire perpétuel de l'Académie française, connu pour ses opinions de "catholique libéral." François Thureau-Danguin lui-même avait fait ses études secondaires dans le célèbre collège Stanislas et s'était ensuite formé à l'Institut catholique. Pour sa réputation de catholique fervent, cf. ci-dessous l'opinion de G. Monod, Annexe 6).

44. On peut écarter sans hésitation une interprétation qui ferait de Fossey le candidat de la Section des sciences religieuses de l'Ecole pratique, face à Scheil qui aurait été le candidat de la Section des sciences

### 3. Les réactions au vote du Collège de France

Le *Figaro* rendit compte du scrutin de façon assez neutre dans son édition du 18 décembre:<sup>45</sup>

Les professeurs du Collège de France se sont réunis hier sous la présidence de M. Levasseur, pour désigner les successeurs de MM. Oppert et Michel Bréal aux chaires de philologie assyrienne et de grammaire comparée. Ils présentent, en première ligne, pour la chaire de M. Oppert, M. Scheil, et, en seconde ligne, M. Fossey; pour la chaire de M. Bréal, en première ligne, M. Meillet et, en seconde ligne, M. Grammont. Cette double liste sera soumise au ministre de l'instruction publique, dont la préférence coïncide généralement avec celle des professeurs.

Dans son édition du mardi 19 décembre 1905, le journal *La Croix*, sous la rubrique "Les candidats du Collège de France," après avoir reproduit les résultats, ajoutait de manière plus partisane:<sup>46</sup>

M. l'abbé Scheil a publié de nombreux ouvrages d'assyriologie; il a pris une part importante aux travaux de la mission de Morgan aux ruines de Suse. Il faut espérer que le gouvernement renoncera aux interventions de la politique sectaire dans le haut enseignement, dont le ministère Combes a fait un très fâcheux précédent lors de la candidature de M. Brunetière et qu'il ratifiera le choix du Collège de France.

De fait, les "laïques" s'agitaient dans les coulisses du pouvoir.

Grâce à l'amabilité du P. Jean-Jacques Pérennès, directeur de l'Ecole biblique et archéologique française de Jérusalem, j'ai eu connaissance d'une lettre inédite de Paul Painlevé.<sup>47</sup> Ce mathématicien est célèbre pour avoir été notamment député du V<sup>e</sup> arrondissement de Paris de 1910 à 1928, et à partir de 1917 ministre de la Guerre, puis président de la Chambre des députés et président du Conseil.<sup>48</sup> En 1905, il avait 42 ans et il était membre de l'Académie des sciences, professeur à la Faculté des sciences de l'université de Paris et à l'Ecole polytechnique. Cette lettre est adressée à Anatole France, qu'il n'est pas besoin de présenter; je me contenterai de dire que les deux hommes, membres de la Ligue des Droits de l'Homme, étaient fort proches.<sup>49</sup> Voici ce document:<sup>50</sup>

---

historiques et philologiques, même si l'histoire postérieure des élections au Collège de France a connu des configurations de ce genre.

45. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2871992/fi>.

46. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k256327h/f3.item> (p. 3).

47. Il s'agit d'une transcription dactylographiée, qui comporte cette annotation: "Retrouvé dans des archives... P. Tournay." J'ignore où se trouve l'original.

48. Rappelons que ses cendres reposent au Panthéon et que la place devant la Sorbonne côté rue des écoles lui doit son nom.

49. À l'annonce de la mort d'Anatole France le 12 octobre 1924, Paul Painlevé, alors président de la Chambre des députés, déclara: "Le niveau de l'intelligence humaine a baissé cette nuit-là."

50. Les passages en italique sont soulignés dans l'original. La lettre est datée simplement de "Vendredi." Il s'agit sans doute du vendredi 22 décembre, puisque Painlevé ignorait encore le vote de l'Académie, qui eut lieu le vendredi 29 décembre.

Vendredi

Cher et illustre Maître,

Etes-vous averti du vote récent du Collège de France, relatif à la chaire d'assyriologie? Vous savez sans doute que le collège a présenté en première ligne le Dominicain Scheil, en 2<sup>e</sup> ligne Fossey, "laïc" de dix ans plus jeune et d'une intelligence tout à fait supérieure. Il n'est pas douteux, d'après son esprit que l'Académie des Inscriptions présentera, elle aussi, Scheil en première ligne. Scheil a pour lui d'avoir déchiffré les lois d'Amourabi; mais il faut dire qu'il avait obtenu de son ami de Morgan, le *monopole* des fouilles de Suse. C'est un boeuf de labour, excellent professeur de b.a ba assyrien, qui a déchiffré quantité d'inscriptions sans aucun sens critique. Fossey a déchiffré beaucoup moins, mais d'une façon beaucoup plus sûre et pénétrante. C'est de plus une intelligence très synthétique, qui a publié les trois premiers volumes d'une encyclopédie assyriologique, oeuvre de tout premier ordre. Il a aujourd'hui 37 ans et a consacré toute son activité à ce travail. Il l'eût sans doute emporté sur Scheil, si Maspero (qui a la jalousie inconsciente de toute intelligence synthétique comme la sienne) ne l'eut combattu avec passion, entraînant derrière lui Berthelot.

Or il y a, dans le débat, une question de principe qu'on ne peut négliger. Est-il admissible qu'on confie une chaire de libre critique scientifique, intéressant l'exégèse biblique, à un Dominicain *qui ne peut publier une ligne sans l'imprimatur de ses supérieurs*? Le cas de l'abbé Loisy est significatif.—Une certaine histoire du père Scheil, que peut-être vous connaissez, ne l'est pas moins à un autre point de vue. Le père Scheil, dans les inscriptions de Suse, a cru déchiffrer le nom d'un certain Kedorlagomer [lire: Kedorlaomer (DC)], cité dans la Bible comme battu par Abraham au temps d'Amrafé. Identifiant Amrafé et Amourabi, Scheil en déduisait une preuve formelle de l'historicité de la Bible. Le malheur est qu'un Anglais King, relisant les inscriptions, a montré qu'au lieu de "Kedorlagomar," il fallait lire "Innouhsamar." La dernière syllabe seule était exacte, King ajoute que l'inscription a subi un grattage, soit par accident, soit autrement (or otherwise).

Si Scheil était nommé, toutes les chaires analogues seront bientôt encombrées de religieux que les congrégations élèveront ces années à la brochette jusqu'au jour où la chaire guettée deviendra libre.

Si vous trouvez que j'ai raison, voudriez-vous saisir Combes de l'incident et lui demander d'en parler à Bienvenu-Martin, qui peut parfaitement nommer Fossey. Je crois savoir que Clémenceau dira un mot de l'affaire dans l'Aurore. Il serait indispensable d'agir au plus vite.

Pardon de ces quatre longues et ennuyeuses pages. J'espère vous voir dimanche, et vous prie de me croire, cher et illustre Maître, votre très affectueusement dévoué,

Paul Painlevé

Les attaques sur la valeur de Scheil et sa probité scientifique étaient mesquines. Il est vrai que Scheil publiait vite, souvent trop vite. Mais tous les assyriologues furent unanimes à saluer l'exploit que fut l'édition du *Code* de Hammu-rabi découvert à Suse

dans l'hiver 1901–02 et publié par Scheil quelques mois plus tard seulement. L'emploi du mot monopole est perfide, car il fait écho à une réalité différente: le monopole que la France avait obtenu des recherches archéologiques en Iran depuis 1895, et en particulier des fouilles de Suse dont le directeur était alors Jacques de Morgan.<sup>51</sup> L'affaire du déchiffrement du nom de Kedorlaomer dans une lettre de Hammu-rabi à Sin-iddinam est montée en épingle:<sup>52</sup> de fait, Scheil commit une erreur, mais il fut suivi par d'autres savants d'envergure comme Hommel, avant que King ait accès à une photo de la tablette de Constantinople, dont il proposa une nouvelle lecture ... grâce à un parallèle du British Museum.<sup>53</sup> De manière générale, Scheil se tint à l'écart des débats très vifs à l'époque concernant l'historicité de la Bible, ne contribuant à son habitude que par la publication de textes nouveaux, avec des commentaires réduits au minimum, comme le fragment du récit du déluge qu'il publia en 1898.<sup>54</sup> On doit d'ailleurs souligner qu'un des professeurs favorables à Scheil avait tenu lors de l'Assemblée du 17 décembre à citer une lettre du dominicain pour qui (je cite) "les livres de l'Ancien testament, comme genre historique et au point de vue scientifique, ne se diffèrent en rien de tout autre document, de même époque, étranger au peuple d'Israel."<sup>55</sup> Écrire (comme le fait Painlevé en soulignant) qu'en tant que dominicain Scheil "ne peut publier une ligne sans l'imprimatur de ses supérieurs" n'était pas exact: seul le premier livre de Scheil comporte un *imprimatur*.<sup>56</sup> Par ailleurs, les mérites de Fossey sont manifestement

51. N. Chevalier, "France and Elam," in *The Elamite World*, ed. J. Álvarez-Mon, G. P. Basello & Y. Wicks (Londres, 2018), 41–62. J. de Morgan avait écrit en 1905: "J'avais remis à V. Scheil toute la partie assyriologique de notre expédition, lui donnant pouvoir absolu dans le choix de ses collaborateurs s'il jugeait utile de s'en adjoindre" (J. de Morgan, *Histoire et travaux de la Délégation en Perse 1897–1905* [Paris, 1905], 34). Cette phrase fit manifestement du tort à son épigraphiste, celui-ci n'ayant d'ailleurs pas jugé avoir besoin de collaborateurs pour ce qui était des textes cunéiformes.

52. Painlevé commet d'ailleurs une confusion: le texte en question ne provient nullement de Suse, il s'agit d'une tablette de Larsa conservée au musée de Constantinople; cf. V. Scheil, "Notes d'épigraphie et d'archéologie assyriennes XXIII. Correspondance de Hammurabi, roi de Babylone, avec Sin-iddinam, roi de Larsa, où il est question de Codorlahomor (40–44)," *Recueil de Travaux* 19 (1897): 40–41 (p. 41 n. 4).

53. L'indication de King mérite d'être citée: "the surface of the tablet at the end of the sign appears to have been scratched by some sharp instrument, accidentally or otherwise" (L. W. King, *Letters and Inscriptions of Hammurabi, King of Babylon*, t. I (Londres, 1898), p. xxxv. Le sous-entendu est fort désagréable pour Scheil, car King donne l'impression qu'il le soupçonne d'avoir volontairement abîmé la tablette; c'est d'autant plus injuste que King disposait d'un parallèle bien conservé (la tablette de Scheil est aujourd'hui AbB 5 135: 6, le parallèle de King AbB 2 26: 9; les deux textes peuvent être consultés sur <https://www.archibab.fr>). Par ailleurs, P. Painlevé n'a pu avoir connaissance du livre de King que grâce à un assyriologue—on ne peut s'empêcher de songer qu'il s'agit de Fossey, directement ou indirectement.

54. Scheil participa au fameux congrès de Fribourg de l'été 1897 ("Notes d'épigraphie et d'archéologie assyriennes. Un fragment d'un nouveau récit du déluge de l'époque du roi Ammizaduga, vers 2400 av. J.-C.," in *Compte rendu du quatrième Congrès scientifique international des catholiques, tenu à Fribourg (Suisse) du 16 au 20 août 1897* (Fribourg, 1898), 173–78. Il publia ce texte par deux fois: "Un fragment d'un nouveau récit babylonien du déluge de l'époque du roi Ammizadoug, vers 2140 av. J.-C.," *RB* 7 (1898): 5–9 (avec copie en signes néo-assyriens) et surtout "Notes d'épigraphie et d'archéologie assyriennes XXX. Un fragment d'un nouveau récit du déluge de l'époque du roi Ammizaduga," *RT* 20 (1898): 55–59 (avec photographies et copie autographe).

55. Cette lettre n'a pas été jointe au dossier de l'Assemblée du 17 décembre 1905.

Scheil avait été nommé en 1903 par Léon XIII membre de la Commission pontificale des Études Bibliques, ce qui est plutôt le signe de son ouverture d'esprit, reconnue par le prédécesseur de Pie IX; comme on sait, Léon XIII avait également encouragé le P. Lagrange, fondateur de l'École biblique à Jérusalem, dont les malheurs datent de 1907.

56. V. Scheil, *Inscription assyrienne archaïque de Šamšî-Rammân IV, roi d'Assyrie (824–811 av. J.-C.)* (Paris, 1889). Contrairement à ce qui figure dans la notice de B. André-Salvini ("SCHEIL, Jean-Vincent"),



exagérés: les “trois premiers volumes d’une encyclopédie assyriologique, oeuvre de tout premier ordre” sont en réalité les trois parties d’un seul livre paru en 1904: *Manuel d’assyriologie. Tome premier. Explorations et fouilles, déchiffrement des cunéiformes, origine et histoire de l’écriture*. Ce livre de 468 pages ne se caractérise certainement pas par une “intelligence synthétique”: il ne s’agit que d’un résumé des découvertes et controverses du demi-siècle écoulé.

#### 4. Le vote de l’Académie

Dans sa séance du vendredi 29 décembre, l’Académie des inscriptions et belles-lettres confirma partiellement le vote du Collège de France:<sup>57</sup>

Pour la chaire de philologie et d’archéologie assyrienne, le R. P. Scheil est présenté en première ligne par 26 suffrages contre 7 donnés à M. Fossey et 1 à M. Thureau-Dangin.

Et en seconde ligne, M. Thureau-Dangin par 19 suffrages, contre 14 donnés à M. Fossey.

On peut sans doute voir dans le vote pour la seconde ligne, en faveur de Thureau-Dangin et non de Fossey, la marque de l’influence de Maspero,<sup>58</sup> mais aussi de Léon Heuzey. Celui-ci, membre de l’Académie depuis 1874, avait écrit à l’Administrateur du Collège une lettre de recommandation très chaleureuse en faveur de Thureau-Dangin. En mettant Thureau-Dangin devant Fossey en seconde ligne, les Académiciens avaient été plus clairvoyants que les professeurs du Collège ... mais ils ne furent pas écoutés par le ministère.

#### 5. Les réactions à ces votes

L’élection en première ligne de Scheil au Collège de France et sa confirmation par l’Académie provoquèrent en effet un émoi terrible dans le camp des radicaux: il faut se rappeler que le 7 juillet 1904 le Président du Conseil Émile Combes avait interdit l’enseignement aux congrégations religieuses, et surtout que la loi de séparation des églises et de l’État venait tout juste d’être promulguée, le 9 décembre 1905.

P. Painlevé terminait sa lettre à A. France en indiquant: “Je crois savoir que Clémenceau dira un mot de l’affaire dans l’Aurore.” Ce fut plus qu’un mot: dans le

---

ce livre n’est pas paru dans la “Bibliothèque de l’École des hautes-études.” Il a été édité conjointement par “H. Welter, Libraire éditeur 59, rue Bonaparte, 59” et les “bureaux de l’*Année dominicaine* 94, rue du bac, 94.” Son auteur est présenté comme “LE P. V. SCHEIL, LECTEUR EN THÉOLOGIE DE L’ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE” et comporte l’*Imprimatur* du Fr. AIMO NESPOULOUS O. P. Prov.” Les 14 articles de Scheil (et 6 recensions) parus dans la *Revue Biblique* entre 1892 et 1905 furent également soumis à l’*imprimatur*. Noter que Scheil cessa de publier dans la *Revue Biblique* après 1905: je ne peux m’empêcher de penser que ce n’est pas un hasard.

57. “Informations générales,” in *CRAIBL* (49<sup>e</sup> année, N. 6, 1905): 794–95; [http://www.persee.fr/doc/crai\\_0065-0536\\_1905\\_num\\_49\\_6\\_85265](http://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1905_num_49_6_85265).

58. Voir ci-dessous n. 60.



numéro de *L'Aurore* du samedi 30 décembre 1905, Clémenceau consacra à l'affaire ... pas moins de deux colonnes à la une, sous le titre "Saint Dominique au Collège de France." En voici les principaux extraits, entrecoupés de commentaires:<sup>59</sup>

La chaire d'assyriologie du Collège de France étant à pourvoir, les professeurs de cet établissement se sont réunis, selon l'antique privilège, pour indiquer au ministre un candidat de leur goût. Mais, là où il fallait apparemment un assyriologue, ils ont préféré choisir un dominicain.

Si le Révérend Père Scheil avait été désigné par une assemblée seulement composée d'orientalistes, le choix qu'on a fait de lui signifierait du même coup sa compétence. Mais l'assemblée des professeurs du Collège de France comprend une majorité de mathématiciens, de physiciens, de chimistes, de naturalistes, de latinistes et d'hellénistes. Ces savants se sont donc trouvés dans la même obligation qui se fût imposée au premier venu, de s'enquérir, à cette occasion, des titres du candidat. Par quel éclat de mérite leurs suffrages ont-ils été déterminés?

Ici, on ne peut s'empêcher de s'étonner: l'air de rien, Clémenceau remet en effet en question le mode d'élection des professeurs au Collège de France.... Il poursuit:

Le dominicain a d'abord bénéficié de ce premier argument que sa candidature passait pour n'être point déplaisante à M. Maspero. L'éminent égyptologue est un peu porté, un peu trop porté, dit-on, à se considérer comme un roi nécessaire, en une matière où, d'ailleurs, il a marqué de façon si lumineuse son action personnelle: il préfère trop évidemment des sujets à des rivaux, des égaux.

Il est vrai que Maspero avait soutenu Scheil de tout son poids—mais on doit rappeler qu'il n'était pas présent lors du vote.... D'ailleurs, ses collègues n'ont pas totalement suivi Maspero. Celui-ci avait commencé par écrire:

À mon avis, Scheil devrait être présenté en première ligne et Thureau Danguin en seconde au choix du Ministre.

Maspero n'avait pas tort, mais ne fut pas suivi par ses collègues pour la seconde ligne.<sup>60</sup> Clémenceau attaque ensuite Berthelot, lui reprochant de s'en être remis au jugement de Maspero, mais du coup d'avoir entraîné nombre de ses collègues—implicite-ment, il voulait dire: ceux d'entre eux qui étaient comme Berthelot libres penseurs. Clémenceau dénonce alors le rôle joué par Louis Liard, vice-recteur de l'académie de Paris—j'ajoute: et connu comme franc-maçon, donc traître à la cause ... Clémenceau continue:

59. Le lecteur intéressé pourra retrouver l'intégralité du texte sur le site Gallica de la Bibliothèque nationale de France; je l'ai ici transcrit dans l'Annexe 2.

60. Comme on l'a vu, il fut en revanche suivi par ses confrères de l'Académie, dont il était membre depuis 1883, même s'il ne fut pas présent lors de la séance du 29 décembre.

La décision dernière reste néanmoins à M. Bienvenu-Martin. Quelque nomination qu'ait pu lui suggérer l'assemblée des professeurs du Collège de France, et de quelque appui que l'Académie à son tour se soit empressée de soutenir le Révérend Père Scheil, le ministre peut et doit se refuser à installer le dominicain dans la chaire d'Oppert. (...)

Que si, au contraire, M. Bienvenu-Martin reste soucieux de documentation personnelle, en vue d'un choix éclairé, il ne pourra malheureusement pas prendre l'avis du seul homme qui eût été absolument autorisé en l'affaire. Mais enfin si Oppert n'est plus, les paroles d'Oppert restent, ses écrits de même. Et le premier universitaire venu sera à même d'apprendre à M. Bienvenu-Martin que l'opinion de M. Oppert sur celui dont certaines intrigues voudraient faire son successeur, allait de l'une à l'autre de ces deux alternatives: ou un imposteur, ou un ignorant.

On pourrait s'étonner de ce que Clémenceau écrivit à propos du jugement d'Oppert sur le P. Scheil: en effet, c'est Oppert qui choisit en 1895 de faire de Scheil son Adjoint à l'Ecole pratique, après la mort prématurée d'Arthur Amiaud en 1889. En consultant la base Léonore, i.e. les archives en ligne de la Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur, je me suis également aperçu que Scheil reçut les insignes de Chevalier en janvier 1901 des mains d'Oppert, qui était Officier de l'ordre et avait été à l'initiative de cette décoration.<sup>61</sup> Mais dès lors la jalousie d'Oppert à l'égard de Scheil se développa: on a fait remarquer qu'"il est à peine croyable que le code de Hammourabi n'ait jamais fait l'objet d'une communication à l'Académie":<sup>62</sup> il aurait fallu qu'Oppert y invitât Scheil. Les comptes rendus de l'Académie de mai-juin 1904 contenaient un "Appendice" d'Oppert, où il reprochait à Scheil d'avoir publié une inscription sans identifier le nom du roi achéménide qui s'y trouvait et—pire—d'avoir ensuite répondu à Oppert en refusant de suivre les corrections que celui-ci avait entre-temps proposées.<sup>63</sup> Oppert fut tout sauf courtois dans son attaque, comme ici:

La hâte avec laquelle il [= "le savant dominicain"] achève ses publications paraîtrait ne pas lui laisser le loisir de s'informer de leur contenu ni d'en examiner le sens.

Cependant, malgré l'affirmation de Clémenceau, Oppert ne traita pas directement Scheil d'ignorant. Il écrivit:

Le monument conservé à Mossoul [la copie sur pierre par un faussaire d'un original perdu, publiée par Scheil] a été fabriqué pour tromper les acheteurs et les ignorants.

Il termina de cette façon:

61. [http://www2.culture.gouv.fr/LH/LH143/PG/FRDAFAN84\\_O19800035v0462239.htm](http://www2.culture.gouv.fr/LH/LH143/PG/FRDAFAN84_O19800035v0462239.htm).

62. B. Haussoullier, "Notice sur la vie et les œuvres de M. Jules Oppert," 591.

63. J. Oppert, "Sogdien, roi des Perses (second article)," *CRAIBL* 48 (1904): 385–92 (doi: <https://doi.org/10.3406/crai.1904.1>).

Nous reconnaissons volontiers que le P. Scheil a contribué à l'extension de nos connaissances par ses fouilles et par la publication des textes inédits, et qu'il a ainsi contribué aux découvertes de ses prédécesseurs et maîtres. Nous nous garderons bien de ne pas reconnaître ses mérites et nous n'imiterons pas notre disciple dans la discrétion qu'il a observée à l'égard de ses devanciers. Nous n'oublions pas que le droit qu'on veut enlever aux autres, on le leur donne contre soi-même. Quand on veut diminuer la valeur de quelqu'un, on amoindrit la sienne propre dans la proportion même dont on se sert contre autrui. C'est l'application morale de la loi d'Archimède que le poids de l'objet diminue autant que pèse le volume d'eau déplacé par l'immersion.

Dans cette formulation plutôt laborieuse, Oppert se crut certainement spirituel;<sup>64</sup> l'assyriologue allemand Peiser prit aussitôt fait et cause pour Scheil, qualifiant à la une de l'*Orientalische Literatur Zeitung* l'attitude d'Oppert d'*Invidia doctorum*<sup>65</sup>... Il est difficile de ne pas penser que, ce faisant, Oppert voulut écarter Scheil de sa succession:<sup>66</sup> sur ce point, Clémenceau avait raison.<sup>67</sup> Il fait ensuite ses choux gras de l'affaire de Kedorlaomer dont on a déjà parlé—et qu'Oppert lui-même évoquait dans sa publication de l'Académie. Clémenceau ajoute:

L'aventure de l'abbé Loisy a d'ailleurs assez prouvé qu'en matière d'Écriture, de Révélation, de Dogme, il faut ou renoncer à penser librement, ou rompre avec l'Unité romaine. Mais le Révérend Père Scheil n'a jamais eu à craindre de se trouver en un tel embarras, toute sa prétendue science assyriologique n'étant utilisée par lui que comme un moyen plus moderne de propagation de la foi.

Si le dominicain l'emportait sur ses concurrents laïques,—car il en est, et dont les titres supportent avec les siens une comparaison plutôt avantageuse—il

64. On notera ce passage de l'obituaire d'Oppert que publia G. Maspero dans le *Journal des débats* du 25 août 1905: "Il aimait la discussion, et comme la nature l'avait bien armé pour la polémique, il ne la redoutait jamais. Il avait la voix incisive, la répartie prompte, et quand le mot vif lui venait à la bouche il ne résistait pas toujours au plaisir de le laisser partir." Et il ajoutait: "Les Assyriologues des générations nouvelles étaient pour lui comme autant de descendants qu'il traitait avec l'indulgence parfois mêlée de sévérité d'un grand-père pour ses petits-enfants." On a le sentiment que Maspero essayait ici de faire oublier le compte rendu de l'Académie où Oppert fustigea Scheil, que lui-même allait soutenir peu après au Collège....

65. F. E. Peiser, "Invidia doctorum," *OLZ* 7 (1904): 457–462. À cette occasion, Peiser écrivit: "Die meisten neuen Materialien verdanken wir in neuerer Zeit zweifellos der rührigen Tätigkeit von Scheil, der bis vor kurzem von allen in voller Tätigkeit stehenden Fachgenossen der einzige war, dem es vergönnt gewesen ist, seine Fachkenntnisse auch in praktischer Weise im Orient selbst zu verwerten und dessen Arbeit nicht zum mindesten deshalb reiche Frucht getragen hat" (col. 459).

66. Ses confrères le comprirent sans doute ainsi—et leur vote montre qu'ils ne tinrent nullement compte de ce qui pouvait passer pour son avis....

On retiendra le témoignage de Haussoullier dans sa nécrologie d'Oppert: "Depuis lors, j'ai souvent revu M. Jules Oppert (...). Je l'ai surtout revu chez lui, quand je m'étais mis en tête de rétablir, à défaut d'entente cordiale, au moins les apparences de la paix entre lui et l'assyriologue que nous avons, sur son conseil, admis à l'École des Hautes-Études." (B. Haussoullier, "Notice sur la vie et les oeuvres de M. Jules Oppert," 568). Qu'il s'agisse d'une allusion au P. Scheil se confirme quelques lignes plus bas. On sait que B. Haussoullier avait fait partie des savants invités par J. de Morgan à participer aux travaux de la Délégation en Perse (J. de Morgan, *Histoire et travaux de la Délégation en Perse 1897–1905*, 136); à ce titre, il connaissait très bien le P. Scheil.

67. Voir également le témoignage d'A. Réville, reproduit ci-dessous.

serait donc acquis que l'établissement fondé par François I<sup>er</sup> pour lutter contre la Sorbonne cléricale du seizième siècle et défendre la libre critique contre l'esprit dogmatique, s'est adjoint un disciple du fondateur de l'Inquisition.

Clémenceau reprend lui aussi la thématique de l'Institut catholique se préparant à placer "une troupe de jeunes abbés" dans toutes les prochaines chaires vacantes à l'université et il conclut:

Une seule excuse pourrait être invoquée par l'Université laïque en train de faire appel à ses pires ennemis: le fait d'une compétence indiscutable, absolue, unique. Comme ce n'est pas du tout le cas, je fais à M. Bienvenu-Martin l'honneur de supposer qu'il sera à la hauteur de son devoir. Il ne suffit pas de rhétoriquer l'anticléricisme, il faut encore être capable de le vivre.

L'article de Clémenceau ne resta pas sans écho. Le 5 janvier 1906, *Le Temps* sous le titre "L'incident Scheil," après avoir présenté la situation en brocardant "les journaux socialistes et radicaux," encourageait le Ministre à respecter le vote des deux institutions qui s'étaient prononcées.<sup>68</sup> De son côté, Marcelin Berthelot ne s'exprima pas directement, mais ce fut son fils qui le fit pour lui—plus ou moins adroitement—dans *La Libre Parole*. En outre, un démenti parut dans les colonnes du *Matin* du 6 janvier:<sup>69</sup>

Nous croyons savoir que la nomination du R. P. Scheil n'est nullement décidée par le ministre de l'instruction publique. D'autre part, contrairement à ce qui a été dit, cette nomination n'a jamais été demandée à M. Bienvenu Martin par M. Marcellin Berthelot.

Parallèlement, Barbier de Meynard, qui avait présenté la candidature de Scheil, s'exprima dans *l'Eclair*. La presse provinciale ne fut pas en reste. On pouvait lire ainsi dans le *Journal de Roubaix* du 6 janvier 1906:<sup>70</sup>

Un fait véritablement scandaleux vient de se produire, à propos de la succession d'une chaire vacante au Collège de France. Les politiciens ont fulminé contre la "cléricalisation" de l'université, l'introduction de "Saint Dominique au Collège de France" et ont adjuré le ministre de sauver une fois de plus la République en ne tenant aucun compte des présentations des professeurs et de l'Académie. Pour réduire à leur juste valeur ces tristes allégations, il suffit de faire remarquer que la candidature du savant très remarquable qu'est le Père Scheil a été patronnée par M. Berthelot, peu suspect de tendresse envers l'Église, aux yeux du Bloc.

68. L'article est transcrit ci-dessous dans l'annexe 3. J'ai aussi relevé un article de J. Ernest Charles, "La revanche des Congrégations," *Gil Blas* (1<sup>er</sup> janvier 1906) (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7521146t/f1>).

69. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5678399/f2>.

70. J'en dois connaissance à l'article de F. Wirth, "Jean-Vincent Scheil ou l'incroyable itinéraire d'un villageois mosellan," in *Dominicos Labor intelectual, lingüística y cultural 800 annos*, ed. Bueno García et al. (Valladolid, 2016), 465–84 (traduccion-dominicos.uva.es/calderuega/pdf/28\_WIRTH.pdf).

Face à toutes ces interventions en faveur de Scheil, Clémenceau reprit la plume le 7 janvier, avec à nouveau deux colonnes à la une de *l'Aurore*.<sup>71</sup> Avec sa causticité coutumière, il donna à son article le titre “L’Enseignement Laïque par les dominicains” et s’en prit féroce à Marcelin Berthelot et au fils de celui-ci, ainsi qu’à Barbier de Meynard. Sa mauvaise foi est manifeste, car l’accent est mis à nouveau sur cette malheureuse affaire de Chedorlaomer; et on notera le passage au pluriel (“les textes assyriens”), alors que l’erreur de Scheil avait porté sur une seule tablette....

Deux jours plus tard, dans le *Matin* du 9 janvier, un professeur du Collège de France hostile à Scheil enfonçait le clou, donnant sa version de l’élection—tout en souhaitant prudemment garder l’anonymat.<sup>72</sup> La fin de l’interview est d’une grande perfidie, lorsque le professeur indiqua au journaliste:

Ajoutez que le Père Scheil, s’il sait bien lire l’assyrien, ne sait guère que cela, j’entends qu’il manque absolument de culture générale. Croiriez-vous, par exemple, qu’il n’est même pas bachelier?

– Que me dites-vous là? Un homme qui n’est pas bachelier pourrait enseigner au Collège de France?

– Quel que soit le dédain que nous affectons pour les diplômés, conclut l’éminent professeur, il est certain qu’il y aurait là un paradoxe un peu fort....

Le professeur en question se gardait bien de dire que Scheil avait écrit un mémoire en latin<sup>73</sup> et qu’il avait publié des manuscrits grecs.... Parler du “manque absolu de culture générale” de Scheil constituait donc une calomnie pure et simple—mais c’était une manière indirecte de mettre en valeur le doctorat ès-lettres de Fossey....

Gabriel Monod eut plus de courage. Il ne se cacha nullement derrière l’anonymat pour expliquer dans *Le Temps* du 10 janvier pourquoi il avait défendu Scheil—ce qui n’avait pas manqué de surprendre certains, étant donné qu’il avait été un Dreyfusard de la première heure et que la *Revue historique*, qu’il avait fondée et qu’il dirigeait, faisait preuve d’un esprit plutôt positiviste. Mais il était président de l’Ecole pratique des hautes études et c’est à ce titre qu’il se rendit au ministère protester contre la campagne de diffamation dont un des professeurs de son établissement était victime. Il voulut témoigner en faveur de son collègue:<sup>74</sup>

On semble aussi oublier que Scheil enseigne depuis dix ans à l’Ecole des hautes études; qu’il a formé d’excellents élèves, et en première ligne Fossey. Tous les collègues de Scheil peuvent témoigner de la liberté de son esprit, de la loyauté cordiale de son caractère. Jamais aucun de ses élèves ne s’est aperçu que ses opinions religieuses eussent la moindre influence sur son enseignement.

71. Cet article est reproduit intégralement ci-dessous dans l’annexe 4.

72. Voir ci-dessous Annexe 5. Je n’ai pas trouvé d’indice permettant de lever cet anonymat.

73. Il traite des origines germaniques du nom de famille de saint Dominique (Gusman): *De origine gothica Guzmanorum gentis germanicae disseruit Scheil* (Mayence, 1889); cf. B. André-Salvini, “SCHEIL, Jean-Vincent.”

74. L’intégralité de cet article est transcrite dans l’Annexe 6.

Il fallait aux adversaires du “dominicain” allumer un contre-feu. *Le Siècle* avait déjà publié sous le titre “Une nomination impossible” un long article dans son édition du 10 janvier.<sup>75</sup> Il revint à la charge dès le 11, montrant que l’*imprimatur* du livre du P. Lagrange *Etudes sur les religions sémitiques* de 1903, était précédé d’un texte signé par le maître général de l’Ordre, où le P. Scheil était cité comme censeur. Il concluait:<sup>76</sup>

Ainsi donc, le P. Scheil n’est point dégagé de son ordre. Il est le subordonné docile de son supérieur général qui siège à Rome. Il l’est *notamment en matière scientifique*. Il reçoit de son supérieur général le *mandat* de rechercher si les manuscrits peuvent ou non être imprimés tels quels. Ce mandat, le P. Scheil l’accepte. Il le remplit. Au nom de son institut, il poursuit l’hérésie dans les livres.

Peut-on rien imaginer qui soit plus contraire à l’esprit scientifique—et à l’esprit fondamental du Collège de France? N’avons-nous pas raison d’insister pour qu’on nous épargne cette tristesse: voir figurer et parler dans une chaire du Collège de France *un inquisiteur de livres?*

Dans le contexte de l’époque, l’attaque était particulièrement injuste: en réalité, le P. Scheil avait aidé le P. Lagrange à faire passer ses idées auprès d’un public élargi, idées “libérales” qui lui valurent bien des tracas peu après.<sup>77</sup> *Le Siècle* publia dans l’édition du lendemain l’approbation d’un abonné (“membre distingué de l’enseignement supérieur,” lui aussi courageusement anonyme). Celui-ci ajoutait que dans l’*Annuaire pontifical* l’assyriologie figurait dans la section “théologie” et concluait:<sup>78</sup>

*L’assyriologie* est une science auxiliaire de la *théologie*: telle est la doctrine orthodoxe dont le P. Scheil est non seulement un partisan, mais encore—vous nous l’avez appris—un agent.

De son côté, *L’Aurore*, dans son édition du 11 janvier, publia un entretien avec Louis Havet, répondant directement à G. Monod et très hostile à Scheil.<sup>79</sup> Ce spécialiste de littérature latine, directeur d’études à l’École pratique des Hautes Études, était professeur au Collège de France depuis 1885 et membre de l’Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1893; il était également membre du Comité central de la Ligue des Droits de l’Homme. C’est L. Havet qui, lors de l’Assemblée du 17 décembre 1905, avait victorieusement présenté la candidature de A. Meillet; il avait également parlé pour Fossey, mais cette fois il souhaitait clairement torpiller la candidature de Scheil.

75. Paul Desachy, “Une nomination impossible,” *Le Siècle* (10 janvier 1906) <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k746395z/f1>.

76. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k746396b/f1>.

77. Voir B. Montagnes, *Marie-Joseph Lagrange. Une biographie critique* (Paris, 2004).

78. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k746397q/f1>.

79. L’intégralité de cet article est transcrite dans l’Annexe 7.



Ce nouvel article de *L'Aurore* suscita bien entendu des réactions, à commencer par celle de *L'Univers* du 12 janvier, où Eugène Tavernier se moqua de ses confrères en ces termes:<sup>80</sup>

*L'Aurore* et le *Siècle* publient des dissertations sur la science assyriologique. M. Clemenceau pourfend à la fois Chodorlaomor et le Père Scheil. Bientôt les articles du Bloc seront imprimés en caractère cunéiformes.

On peut encore mentionner l'intervention en faveur du P. Scheil de A. de Lapparent, géologue membre de l'Académie des sciences et qui ne cachait pas ses convictions religieuses,<sup>81</sup> dans *L'Univers* du 16 janvier.<sup>82</sup> Dans l'autre camp, Albert Réville se confia au quotidien *Le Matin* du 15 janvier et concluait :<sup>83</sup>

Tout ce que je puis dire, c'est que M. Oppert regardait M. Fossey comme son meilleur élève et le plus digne de lui succéder....

*La Lanterne* fit écho à cet interview dès le lendemain, sous le titre "Le dominicain":<sup>84</sup>

"Chaque jour, une nouvelle voix s'élève contre la candidature du P. Scheil et proteste contre l'intrusion de ce moine parmi les savants du Collège de France.

On est même étonné que, devant la réprobation unanime qui a accueilli la décision des professeurs, M. Bienvenu-Martin ne se soit pas hâté de trancher la question et de donner satisfaction à l'opinion.

M. Réville, qui enseigne au Collège de France l'histoire des religions, déclarait hier à un de nos confrères, que l'assyriologie et l'exégèse biblique ont des rapports trop étroits pour que l'on puisse oublier que M. Scheil appartient à l'ordre de saint Dominique. M. Réville affirme, d'autre part, que M. Oppert, le professeur décédé, n'avait jamais pensé que le P. Scheil, qui, nous l'avons vu, était pour le savant défunt "un imposteur ou un ignorant," put un jour lui succéder. C'était M. Fossey que, depuis longtemps, M. Oppert avait désigné comme le plus digne de prendre sa place.

Peut-on admettre qu'après avoir recueilli tous ces renseignements, M. Bienvenu-Martin ait la faiblesse de céder à la cabale cléricale ourdie en faveur du dominicain?

La "réprobation" n'était pas si "unanime" que le prétendait *La Lanterne*: on avait clairement deux camps qui s'affrontaient, mais qui ne correspondaient pas complètement aux lignes de fracture habituelles entre "cléricaux" et "laïques": Gabriel Monod

80. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k712574p/f1>.

81. Voir A. de Lapparent, *Science et Apologétique*, Conférences faites à l'Institut Catholique de Paris, mai-juin 1905 (Paris); cf. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5477704>.

82. Voir ci-dessous Annexe 9.

83. L'intégralité du texte est transcrit dans l'annexe 8. L'interview fut intégralement reprise dans *L'Aurore* du 17 janvier (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7398741/f2>).

84. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7505015m/f1>.

et Marcelin Berthelot soutenaient le P. Scheil, alors qu'ils ne faisaient nullement partie des catholiques hostiles à la loi de 1905.

## 6. La décision du Ministre et ses suites

La situation devenait politiquement dangereuse et le Ministre ne pouvait plus repousser sa décision. Il faut rappeler qu'en ce début de l'année 1906 se déroulait une autre crise, dite "l'affaire des inventaires": suite à la loi de Séparation de 1905, les agents de l'État devaient faire l'inventaire du contenu de toutes les églises de France, ce qui suscita de nombreuses résistances.<sup>85</sup> Contrairement à ce qu'on croit parfois, Combes n'était plus Président du Conseil depuis près d'un an: il avait été remplacé le 24 janvier 1905 par Maurice Rouvier. Au sein de son Cabinet (dit "Maurice Rouvier II," qui dura jusqu'au 18 février 1906), le "Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts" était M. Jean-Baptiste Bienvenu-Martin. Comme Clémenceau et d'autres le lui avaient suggéré, et comme il en avait le pouvoir,<sup>86</sup> il choisit de nommer Fossey professeur sur la chaire de "Philologie et Archéologie Assyriennes"—et ce dernier accepta; le décret de nomination date du 17 janvier 1906.<sup>87</sup>

Cette décision ne passa naturellement pas inaperçue. Je me limiterai à citer la brève dépêche de l'*Express du Midi* du 20 janvier 1906, sous le titre "Par ordre de M. Clemenceau":

Le *Journal officiel* publie la nomination de M. Fossey, docteur ès-lettres, comme professeur de la chaire d'assyriologie au collège de France.

Ainsi, malgré le choix de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui le portait en première ligne, les suffrages des professeurs du collège de France, en dépit même de l'appui de M. Berthelot qui patronnait hautement sa candidature, le Père Scheil est définitivement exclu d'une chaire pour laquelle il réunissait tous les titres.

M. Bienvenu Martin a cédé aux menaces du Bloc et baissé pavillon devant les hautaines sommations de M. Clemenceau.

Le même journal réitéra le 26 janvier:<sup>88</sup>

M. Denys Cochin, député de Paris, adressera une question à M. Bienvenu-Martin, lors de la discussion prochaine du budget de l'instruction publique, sur les

85. Voir notamment J.-M. Mayeur, "Religion et politique: géographie de la résistance aux inventaires," *Annales: Economies, sociétés, civilisations* (21<sup>e</sup> année, N. 6, 1966): 1259–72 (doi: <https://doi.org/10.3406/ahess.1966.421481>).

86. Suite au décret de 1852 intégré au règlement du Collège de France du 8 octobre 1857.

87. On corrigera sur ce point l'indication du P. Vosté: "Quelques années plus tard il [Scheil] fut désigné par les professeurs du Collège de France et les membres de l'Institut, en premier lieu et à de fortes majorités, pour succéder à J. Oppert († 1905) dans la chaire d'assyriologie au Collège de France; mais M. Combes, alors ministre de l'instruction, se refusa de ratifier cette nomination" (J.-M. Vosté, "Essai de bibliographie du Père Jean-Vincent Scheil O. P.," *Or* 11 (1942): 80–108, p. 81 avec renvoi n. 1 à A. Lemonnier, "Le Père Scheil," *L'Année Dominicaine*, 46<sup>e</sup> année, mai 1906, 211–19 [article auquel je n'ai pas eu accès]).

88. <https://rosalis.bibliotheque.toulouse.fr/cgi-bin/hub?a=d&d=PEXPRESS19060126-B315556101-EXPRESS-1906-01-26.1.11&e=fr-20--1--txt-----TE--0---->

motifs qui ont déterminé le ministre à écarter du collège de France le P. Scheil, qui avait été proposé au premier rang par l'Institut pour la chaire d'assyriologie.

De plus, la candidature du P. Scheil avait été appuyée par le Collège de France. Ajoutons que l'Institut doit, paraît-il, prochainement protester contre la décision du ministre à l'égard du P. Scheil en ouvrant ses portes au savant assyriologue.

Finalement, le Ministre dut s'expliquer à la Chambre des députés, comme le rapporte le *Journal des débats* du 10 février 1906:<sup>89</sup>

Deux chaires du Collège de France ont été hier l'occasion d'un débat à la Chambre. (...) Le cas de la seconde chaire est exactement opposé. Cette fois la chaire existait, et aussi l'homme capable de la bien occuper. La chaire est celle d'assyriologie, l'homme est le père Scheil, qui est un assyriologue de valeur incontestée. Le Collège de France et l'Académie des inscriptions avaient présenté cet assyriologue pour cette chaire d'assyriologie. Le ministre en a nommé un autre, un assyriologue qui a sans doute de l'avenir, mais qui a peu de passé. L'abbé Gayraud<sup>90</sup> a demandé les raisons de cette préférence, et M. Bienvenu Martin ne s'est pas fait prier pour les donner. Le P. Scheil est un assyriologue qui est en même temps un dominicain. Il y a, paraît-il, incompatibilité. M. Bienvenu Martin n'a pas été jusqu'à contester la compétence spéciale du P. Scheil, mais il ne lui reconnaît pas "l'entière indépendance scientifique" qui est nécessaire à un professeur au Collège de France." Le P. Scheil connaît la Bible et il est tenté de mettre les textes assyriens qu'il découvre en concordance avec le texte du Pentateuque. La preuve, a ajouté M. Bienvenu Martin, c'est qu'au séminaire romain, l'assyriologie est considérée et traitée comme une branche de la théologie. Et il a brandi l'Annuaire pontifical.<sup>91</sup> Est-ce suffisant? Cela prouve à la rigueur que le Séminaire romain n'a pas les mêmes idées que le Collège de France en matière de classification des sciences, et nous n'en sommes pas très surpris; mais le P. Scheil professe déjà à l'Ecole des Hautes Etudes, aux côtés de M. Monod et autres savants qui n'ont aucune préoccupation confessionnelle et il ne fait pas mauvaise figure en leur compagnie. Quand il s'agit de déchiffrer un texte assyrien, le premier point est de savoir l'assyrien. Si ce texte est en contradiction avec la Bible, aucun déchirement n'en résulte pour le croyant. Et il y a bien d'autres textes en désaccord avec la foi. L'assyriologue constate ce désaccord, l'enregistre comme un fait matériel, et s'il est ecclésiastique, il n'y a pas de quoi l'empêcher de dire sa messe ni de faire son cours.

Le cas Scheil / Fossey n'était pas le premier. J'ai déjà cité l'allusion de *La Croix* à l'affaire Brunetière de 1904, mais le contexte était plutôt celui des suites de l'affaire

89. <http://bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr/ark:/12148/bpt6k482214r/f1.item.r=assyriologie.texteImage.zoom>.

90. Pour en savoir plus sur cet ecclésiastique, ancien dominicain, qui fut député de 1897 à 1911, voir la notice qui lui a été consacrée par M. Dumont dans le *Dictionnaire biographique des frères prêcheurs. Dominicains des provinces françaises (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)* (<https://journals.openedition.org/dominicains/2413>).

91. On voit que le ministre avait lu *Le Siècle* du 12 janvier (cf. supra note 75).

Dreyfus et les choses se passèrent de façon très différente.<sup>92</sup> Antoine Compagnon a bien voulu m'indiquer un cas beaucoup plus proche. En 1903, pour la chaire d'histoire générale des sciences, le candidat favori à la succession de Pierre Laffitte était Paul Tannery, mais le ministre de l'Instruction publique de Combes, qui était alors Joseph Chaumié, lui préféra le candidat proposé en seconde ligne par le Collège et l'Académie des sciences, Grégoire Wyruboff, cristallographe positiviste sans titre d'historien.<sup>93</sup>

La nomination de Fossey relança les polémiques dans la presse. “*L'Eclair* (le 21-1-1906) affirme notamment que les travaux de Fossey ont dû être entièrement supervisés par le P. Scheil et que ‘c’est à lui qu’il doit le peu qu’il sait en assyriologie.’”<sup>94</sup> La presse lorraine cita longuement Marcelin Berthelot, qui n’hésita pas à expliquer pourquoi il avait soutenu Scheil en dépit de leurs “idées différentes sur le terrain religieux” et pourquoi il regrettait que le ministre ait eu “la main forcée par des gens que la robe de dominicain du P. Scheil effrayait et gênait.”<sup>95</sup>

Au moment où Fossey fit sa “leçon inaugurale” (selon la terminologie actuelle), en mars 1906, l'Administrateur eut peur de manifestations d'hostilité. Les archives du Collège conservent une “Lettre de l'administrateur au préfet de police en vue de prévenir des troubles au cours d'ouverture de C. Fossey.”<sup>96</sup> Je n'ai pas trouvé d'éléments indiquant que les événements redoutés se soient produits: l'Institut catholique ne lâcha pas ses hordes de “jeunes abbés,” les “moines” restèrent dans leurs couvents...

Scheil eut cependant des lots de consolation. Les professeurs de l'École pratique voulurent réparer l'injustice faite à leur collègue. Scheil n'était à la mort d'Oppert que Directeur adjoint: dès l'année 1907-1908, il apparaît dans l'*Annuaire* avec le titre de Directeur d'études.<sup>97</sup> Enfin, en décembre 1908, l'Académie des

92. On trouve aussi une allusion à cette affaire dans *Le Siècle* du 10 janvier (cf. supra note 75). Voir W. Feuerhahn, “Le Collège de France et la “liberté de transformation” des chaires,” in *La Politique des chaires au Collège de France*, ed. W. Feuerhahn, Docet omnia 2 (Paris, 2017), 109-26 (p. 119-21).

93. Ajoutons que par la suite, lorsque le débat de 1905-1906 se fut apaisé, des ecclésiastiques furent élus et nommés au Collège de France, comme l'abbé Rousselot (“Phonétique expérimentale,” 1923-1924), l'abbé Breuil (chaire de “Préhistoire,” 1929 à 1947) ou le chanoine Drioton (“Philologie et archéologie égyptiennes,” 1957-1961). J'exclus bien entendu de cette liste Alfred Loisy, puisque lors de son élection au Collège en 1908 il avait été excommunié; il occupa la chaire d’“Histoire des religions” de 1909 à 1932.

94. Ph. Besnard, “Durkheim, les Durkheimiens et le Collège de France,” *Études Durkheimiennes*, 1<sup>re</sup> série 3 (1979): 4-7 ([http://nabu.fmsih.fr/file/misc/images-FR075FMSH\\_00000038/FMSH\\_PB2327\\_2D2\\_03.pdf](http://nabu.fmsih.fr/file/misc/images-FR075FMSH_00000038/FMSH_PB2327_2D2_03.pdf)), p. 6. Malheureusement, le journal *L'Eclair* n'a pas encore été numérisé par la Bibliothèque nationale de France.

95. Voir l'Annexe 10. Que cet article soit paru dans un supplément à *L'Austrasie – Revue de Metz et de Lorraine* n'étonne pas, puisque Scheil était natif de Kœnigsmacker en Moselle. Le journaliste qui signa sous le pseudonyme “d'Assour” n'indique malheureusement pas d'où il tenait les propos de M. Berthelot qu'il reproduisit.

96. Voir sa publication ci-dessous dans l'Annexe 11.

97. Pour l'enseignement de Scheil à l'École pratique, voir D. Charpin, “Une figure de la Section: le P. Vincent Scheil (1858-1940),” in *Conférence d'ouverture de Mme Sophie Demare-Lafont* (Paris, 2002), 27-37 (<http://digitorient.com/?p=76>). Scheil enseigna à l'École pratique jusqu'en 1933, moment où il eut une double déconvenue. Il fut alors contraint de prendre sa retraite, dont l'âge avait été en 1928 fixé à 75 ans. De plus, il souhaitait que lui succède le Dr. Contenau, chargé de conférence depuis 1929. Mais finalement ce fut un élève de Fossey, René Labat, qui fut élu en 1933, à 29 ans. G. Contenau succéda cependant à Scheil à la direction de la *Revue d'assyriologie* (cf. D. Charpin, “À l'occasion du centième volume: éléments pour une histoire de la Revue d'Assyriologie,” *RA* 100 [2006], 5-12), mais aussi à la publication des textes de Suse (cf. la nécrologie de R. de Mecquenem par Contenau dans *Syria* 35, 1958, p. 427a).

Contenau co-rédigea avec F. Thureau-Dangin (de manière anonyme) la nécrologie de Scheil (*La Revue d'Assyriologie*, “A la mémoire du R. P. Vincent Scheil,” *RA* 37, (1940): 81-82), publiant sous son nom celle, plus brève, qui parut dans la *Revue archéologique* (G. Contenau, “Le R. P. VINCENT SCHEIL

inscriptions et belles-lettres l'accueillit comme membre, avec le beau score de 30 voix sur 33.<sup>98</sup>

## 7. Conclusion

On voit donc comment en 1905 l'histoire de l'assyriologie rencontra l'histoire de France et comment le P. Scheil fut victime de cette collision... Il est intéressant de constater que dans la presse de l'époque "le cas Scheil" prit presque autant de place que l'"affaire des inventaires," qui seule est restée digne de l'attention des historiens contemporains. Je terminerai en citant ce que Franz Cumont écrivit dans sa nécrologie du P. Scheil et qui me semble garder toute sa valeur:<sup>99</sup>

Il [Scheil] préférait offrir aux savants ces primeurs plutôt que de consacrer ses soins à effacer les taches de son œuvre. *Ubi plura nitent, non ego paucis offendar maculis*. Il laissait aux critiques, non sans quelque dédain, la tâche de ratisser son jardin. Certains érudits gardent par devers eux durant des années les inédits sur lesquels ils croient avoir un droit de propriété, et ils finissent quelquefois par disparaître sans les avoir communiqués à personne. Le souci de la perfection dont ils se targuent n'est souvent que le voile d'une pusillanimité qui appréhende les bévues dont souffrirait une réputation mal assise. Mais celui qui, comme le traducteur du Code d'Hammourabi, a conscience de la valeur de ce qu'il apporte, ne recule point devant le risque de se fourvoyer sur quelque point.

[1858–1940],” *RAR* 17, (1941): 229–30), et celle, beaucoup plus développée du *Journal des Savants* (G. Contenau, “Le R. P. Vincent Scheil (1858–1940),” *Journal des savants* (Juillet-septembre 1940): 129–32); on notera dans cette dernière la façon dont Contenau évita soigneusement de mentionner les noms d’Oppert (quand il fait allusion p. 130 à sa controverse avec Halévy) et de Fossey (p. 130: “Il publia [1901], en collaboration, une *Grammaire assyrienne...*”). On relèvera par ailleurs la description que fit Contenau du caractère d’Oppert dans son article “L’Assyriologie,” in *Société asiatique: Le livre du Centenaire (1822–1922)*, ed. E. Senart (Paris, 1922), 91–104 (p. 95): “Oppert, d’un esprit très vif et d’une grande érudition, joignait, il faut le reconnaître, à ses réels mérites de graves défauts; son enthousiasme, son ardeur dans le prosélytisme, sa foi dans sa méthode étaient balancés par une vivacité de caractère confinant à la violence; impatient de toute critique, il ne sut pas conserver la sérénité qui convenait à de tels débats, et la part qu’il fit, dans ses écrits, à la littérature de combat réduisit d’autant celle qu’il consacra aux recherches scientifiques.”

98. M. Barbier de Meynard, qui avait présenté Scheil au Collège, avait préparé le terrain lors de sa présentation du volume 9 des *Mémoires de la Délégation en Perse* à l’Académie, dans la séance du 14 juin 1907: “(...) C’est ainsi que renfermé dans sa laborieuse retraite, loin des compétitions mondaines, et sans se plaindre de la méconnaissance de ses titres scientifiques, M. Scheil continue à maintenir l’École française au rang d’initiatrice qu’elle n’a cessé d’occuper depuis les premières fouilles de Botta (...) Qu’il me soit permis d’espérer, en lui offrant ce nouveau témoignage de l’activité scientifique de l’auteur, qu’elle [l’Académie] en tiendra compte le jour où elle devra s’adjoindre dans cet ordre d’études, le savant le plus digne de les représenter” (*CRAIBL* p. 310 [https://www.persee.fr/doc/crai\\_0065-0536\\_1907\\_num\\_51\\_6\\_72098](https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1907_num_51_6_72098)).

99. F. Cumont, “Commémoration du Père Scheil,” in *Atti della Pontificia accademia romana di archeologia III, Rendiconti XVII* (1914): 1–8 [p. 7]; la citation latine est de Horace, *Art poétique*, vers 351 et peut se traduire: “Là où brillent un grand nombre de beautés, je n’irai pas m’offusquer de quelques taches.” J’ai eu connaissance de ce texte grâce à H. Danési, “SCHEIL, Jean-Vincent, R. P.,” *Annuaire prosopographique: la France savante, Comité des travaux historiques et scientifiques* (<http://cths.fr/an/savant.php?id=111526#>) et je remercie C. Bonnet de m’en avoir procuré la copie.



## Annexes

### *1. Procès-verbal de l'Assemblée des professeurs du 17 décembre 1905*<sup>100</sup>

L'ordre du jour appelle la discussion des titres des candidats à la chaire de philologie et archéologie assyriennes.

M. Philippe Berger expose les titres de MM. Fossey et Halévy. Ce qui prouve l'importance de la chaire, c'est le nombre des candidats, tous dignes d'occuper la chaire. M. Berger rend hommage aux travaux du P. Scheil et à ceux de M. Thureau Dangin. M. Fossey a publié des travaux d'un caractère bien personnel. Ancien élève de l'Ecole Normale supérieure chargé d'une mission en Syrie, M. Fossey a été l'élève de M. Berger pour l'hébreu et l'élève préféré de M. Oppert pour l'assyriologie. Ses travaux nombreux et importants comprennent notamment une Grammaire assyrienne, une Magie assyrienne, un Manuel d'Assyriologie, premier essai de synthèse des études assyriologiques, une contribution au dictionnaire sumérien [sic]. Il [sic] révèlent de rares qualités scientifiques comme des aptitudes remarquables à l'enseignement.<sup>101</sup>

M. Halévy a tenu à rester dans l'ombre pendant la vie de M. Oppert. M. Berger signale surtout en lui un initiateur. Si le Collège le nomme, il récompensera ses services passés et son originalité.

M. Barbier de Meynard expose en son nom et au nom de M. Maspero les titres de M. Scheil. Il lit une note de M. Maspero. Le P. Scheil a été l'élève d'Amiaud, d'Oppert, de Maspero. Attaché à l'Institut archéologique du Caire, il en est parti pour faire ses premières explorations dans les pays de l'Euphrate. Professeur à l'Ecole des Hautes Etudes depuis 1895, il a été attaché comme assyriologue à la mission de M. Morgan. Son œuvre est considérable. De l'avis des savants français et étrangers, elle est caractérisée par l'étendue et la variété, la sûreté de l'information, l'originalité des idées, la largeur des vues et l'indépendance de l'esprit. Il a recueilli et condensé les cours d'Amiaud, il a rédigé une Grammaire assyrienne qu'il a imprimée en collaboration avec M. Fossey. Il a découvert et classé nombre de faits nouveaux relatifs aux vieilles dynasties d'Agané [Agadé], de Babylone, d'Our, de Larsam, de Nichine [Isin], il a rendu dix à quinze siècles d'Annales à l'Elam; il a contribué au déchiffrement d'une des langues à qui les cunéiformes ont servi d'expression dans les inscriptions non sémitiques de l'Arménie primitive. Ses publications sur la ville antique de Sippar où il a dirigé des fouilles, sur le Code de Hammourabi qu'il a traduit lui ont donné une notoriété auprès des lettrés français, comme des spécialistes de tout pays.

100. Archives du Collège de France, cote 4 AP 345, consultable en ligne sur le site Salamandre ([https://salamandre.college-de-france.fr/federee-results.html?base=ead&base=ead2&base=ead%3Bead2&fedee=true&sf=pos&champ1=fulltext&op1=AND&search\\_type=simple&query1=4+AP+345&search-submit=Envoyer](https://salamandre.college-de-france.fr/federee-results.html?base=ead&base=ead2&base=ead%3Bead2&fedee=true&sf=pos&champ1=fulltext&op1=AND&search_type=simple&query1=4+AP+345&search-submit=Envoyer)). On peut également lire en ligne les notes de présentation des candidats par les professeurs qui les présentaient.

101. Il faut ici signaler que le procès-verbal ne reproduit pas la conclusion qu'on trouve dans la Note de Ph. Berger jointe au dossier dans les archives du Collège de France (4 AP345\_3\_0001). Sa présentation de Fossey s'achève par cette phrase: "Il (= Ph. Berger) rappelle que M. Oppert considérait M. Fossey comme son successeur désigné." La phrase fut-elle prononcée en séance? Il est aujourd'hui impossible de le dire.



M. Barbier de Meynard lit en terminant une lettre du P. Scheil, pour qui “les livres de l’Ancien testament, comme genre historique et au point de vue scientifique, ne se diffèrent en rien de tout autre document, de même époque, étranger au peuple d’Israel.”

M. Reville appuie la candidature de M. Fossey dont il a pu apprécier le mérite, puisqu’il est chargé d’un cours libre à l’Ecole des Hautes Etudes, il a une haute culture générale et un grand talent de parole.

M. Rubens Duval expose les titres et travaux de M. Thureau Danguin. Il a un esprit curieux et perspicace, qui le porte à l’étude de problèmes considérés avant lui comme insolubles, une pénétration profonde, une méthode rigoureusement exacte. Des savants étrangers, comme M.M. Zimmern et Jensen en font le plus grand cas. Depuis 1895, M. Thureau Danguin est attaché à la conservation des antiquités orientales du Louvre et associé aux travaux de la Mission en Chaldée. M. R. Duval analyse ses principales publications: Recherches sur l’origine de l’écriture cunéiforme, Recueil de tablettes chaldéennes, les Cylindres de Goudea, Les inscriptions de Sumer et d’Akkad, etc. dont il fait ressortir l’importance et dont il montre l’influence pour les progrès réalisés en assyriologie pendant ces dernières années.

M. Sylvain Lévy communique une dépêche de M. Chuquet qui se rattache à la candidature de M. Fossey. En son propre nom, M. Sylvain Lévy ajoute quelques paroles pour défendre cette candidature.

M. Chavannes appuie la candidature de M. Fossey. C’est le seul candidat qui soit docteur ès-lettres, à la culture générale il joint à [sic] une préparation philologique et à [sic] des qualités d’historien.

M. Havet insiste sur la formation classique de M. Fossey, élève de l’Ecole Normale Supérieure.

M. Flach prend la parole en faveur de la candidature de M. Scheil qui, par ses travaux notamment par la traduction du Code de Hammourabi, lui paraît le plus apte dans la chaire d’assyriologie, à diriger et à mettre en œuvre les découvertes poursuivies en Asie.

M. Berthelot communique une lettre de M. Maspero, témoignant de nouveau en faveur de l’œuvre du P. Scheil.

Il est procédé au vote.

Votants 38 – Majorité 20.

M. Scheil obtient au 1<sup>er</sup> tour 21 voix

M. Fossey       ”       ”       12   ”

M. Thureau Danguin ” ”       4   ”

M. Halévy       ”       ”       1   ”

En conséquence M. Scheil est présenté comme premier candidat.

Pour la présentation en seconde ligne, le nombre des votants est encore de 38, la majorité de 20.

Au 1<sup>er</sup> tour M. Fossey obtient 23 voix

M. Thureau Danguin       ”       13   ”

Il y a 2 bulletins blancs.

En conséquence M. Fossey est présenté comme second candidat.

**2. Georges Clémenceau, “Saint Dominique au Collège de France,” *L’Aurore* du 30 décembre 1905**<sup>102</sup>

La chaire d’assyriologie du Collège de France étant à pourvoir, les professeurs de cet établissement se sont réunis, selon l’antique privilège, pour indiquer au ministre un candidat de leur goût. Mais, là où il fallait apparemment un assyriologue, ils ont préféré choisir un dominicain.

Si le Révérend Père Scheil avait été désigné par une assemblée seulement composée d’orientalistes, le choix qu’on a fait de lui signifierait du même coup sa compétence. Mais l’assemblée des professeurs du Collège de France comprend une majorité de mathématiciens, de physiciens, de chimistes, de naturalistes, de latinistes et d’hellénistes. Ces savants se sont donc trouvés dans la même obligation qui se fût imposée au premier venu, de s’enquérir, à cette occasion, des titres du candidat. Par quel éclat de mérite leurs suffrages ont-ils été déterminés?

Le dominicain a d’abord bénéficié de ce premier argument que sa candidature passait pour n’être point déplaisante à M. Maspero. L’éminent égyptologue est un peu porté, un peu trop porté, dit-on, à se considérer comme un roi nécessaire, en une matière où, d’ailleurs, il a marqué de façon si lumineuse son action personnelle: il préfère trop évidemment des sujets à des rivaux, des égaux.

Quant à M. Berthelot—dont l’appui fut le second titre du dominicain—il est à craindre que l’incomparable chimiste n’ait été trop porté à penser qu’il devait, en l’espèce, accepter sans discussion le protégé d’autrui, comme en d’autres matières de sa compétence spéciale il penserait justement que doivent être acceptés ceux desquels il se porterait garant. Si seulement M. Berthelot n’avait agi que dans la mesure de son vote individuel! Mais chacun juge assez quelles incertitudes sont tombées, quelles résistances se sont évanouies, lorsque le président de l’Association nationale des libres penseurs s’est venu porter caution du Révérend Père Scheil.

Toutefois, le mérite décisif du dominicain fut, sans conteste, la protection dont l’entoura le vice-recteur de l’académie de Paris, M. Liard; assez ouvertement pour que le bruit en soit parvenu à des oreilles profanes, [il] allait jusqu’à annoncer que le ministre de l’instruction publique et des cultes verrait plutôt d’un œil favorable l’élection du moine. Les professeurs du Collège de France furent appelés à voter sur cette impression,—sous cette pression, serait-il peut-être plus exact de dire. Car l’opinion de M. Bienvenu-Martin, laquelle pourrait être en soi peu de choses, devient chose de poids lorsqu’elle est aussi l’opinion de M. Liard, le ministre étant bien moins recteur de l’académie de Paris que son vice-recteur n’en est ministre.

La décision dernière reste néanmoins à M. Bienvenu-Martin. Quelque nomination qu’ait pu lui suggérer l’assemblée des professeurs du Collège de France, et de quelque appui que l’Académie à son tour se soit empressée de soutenir le Révérend Père Scheil, le ministre peut et doit se refuser à installer le dominicain dans la chaire d’Oppert. Par l’issue de cette aventure, nous vérifierons s’il est exact que le fait pour M. Liard d’avoir autrefois déterminé la nomination de l’abbé Duchêne comme directeur de l’Ecole française de Rome, et quelques autres faits de même signification à l’actif du

102. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k729688t.item>.

vice-recteur, ont paru à M. Bienvenu-Martin une raison suffisante d'abdiquer toute initiative en faveur de son subordonné.

Que si, au contraire, M. Bienvenu-Martin reste soucieux de documentation personnelle, en vue d'un choix éclairé, il ne pourra malheureusement pas prendre l'avis du seul homme qui eût été absolument autorisé en l'affaire. Mais enfin si Oppert n'est plus, les paroles d'Oppert restent, ses écrits de même. Et le premier universitaire venu sera à même d'apprendre à M. Bienvenu-Martin que l'opinion de M. Oppert sur celui dont certaines intrigues voudraient faire son successeur, allait de l'une à l'autre de ces deux alternatives: ou un imposteur, ou un ignorant. Nous nous garderons bien, pour notre compte, de prétendre imposer au lecteur une opinion toute faite. Mais certains détails permettront à chacun de constater que le Révérend Père Scheil peut revendiquer l'une et l'autre à la fois des deux épithètes dont M. Oppert le qualifiait successivement.

On sait combien les études assyriologiques sont étroitement liées à l'exégèse biblique. Il est maintenant établi, par exemple, que les récits de la Genèse sur la création, la chute de l'homme, le déluge, ont été empruntés au cycle des légendes babyloniennes. De telles découvertes montrent forcément les Livres Saints sous un jour un peu différent de celui sous lequel un ecclésiastique est tenu de les regarder. Les dogmes catholiques en reçoivent à l'occasion de terribles accrocs. C'est ainsi que la comparaison du livre de Daniel avec les documents authentiques de l'époque de Nabuchodonosor a démontré que ce livre était en réalité très postérieur au sixième siècle avant Jésus-Christ, qu'il est de l'époque des Séleucides, c'est-à-dire contemporain des faits qu'il prétend prédire. C'est le plus rude coup qui ait été porté au dogme de l'inspiration prophétique. Il est donc nécessaire qu'un assyriologue sérieux soit un esprit absolument indépendant.

Le Révérend Père Scheil l'est si peu qu'en 1896 il lut sur une brique: "*Au jour de la défaite de Chedorlaomer*" dans un texte qui portait: "*Les troupes commandées par Inuhsamar.*" Il voulait par là établir la valeur historique du chapitre XIV de la Genèse dans lequel est mentionné un roi d'Elam du nom de Chedorlaomer et dont la critique avait démontré le caractère légendaire.

L'erreur tendancieuse du Révérend Père Scheil ayant été amplement réfutée, comment s'en est tiré notre homme d'Eglise, alors qu'il avait à présenter au Collège de France, en même temps qu'il faisait acte de candidature, une bibliographie de ses travaux? Son article de Chedorlaomer avait paru sous le titre: "*Correspondance de Hammurabi, roi de Babylone, avec Sin-Idinnam, roi de Larsa, OU IL EST QUESTION DE CHEDORLAOMER.*" Il en a tronqué le titre, tout simplement. Il a écrit: "*Correspondance de Hammurabi, roi de Babylone, avec Sin-Idinnam.*" On ne fait pas de meilleure grâce un aveu de mauvaise foi.

L'aventure de l'abbé Loisy a d'ailleurs assez prouvé qu'en matière d'Ecriture, de Révélation, de Dogme, il faut ou renoncer à penser librement, ou rompre avec l'Unité romaine. Mais le Révérend Père Scheil n'a jamais eu à craindre de se trouver en un tel embarras, toute sa prétendue science assyriologique n'étant utilisée par lui que comme un moyen plus moderne de propagation de la foi.

Si le dominicain l'emportait sur ses concurrents laïques,—car il en est, et dont les titres supportent avec les siens une comparaison plutôt avantageuse—il serait donc

acquis que l'établissement fondé par François I<sup>er</sup> pour lutter contre la Sorbonne cléricale du seizième siècle et défendre la libre critique contre l'esprit dogmatique, s'est adjoint un disciple du fondateur de l'Inquisition.

Et qu'on ne dise pas que ce serait un incident sans conséquence. Outre qu'il est assez grave en lui-même pour émouvoir les esprits libres, il serait surtout désastreux par les suites qu'il comporte. Le moment est en effet venu de déclarer si l'enseignement de l'Etat sera laïque, ou si l'enseignement congrégationiste n'a été frappé que pour être aussitôt rétabli avec l'estampille officielle. Les moines, en prévision même de la fermeture de leurs établissements, se sont préparés depuis plusieurs années à s'introduire dans les établissements publics. L'Institut catholique notamment nourrit une troupe de jeunes abbés, un pour chaque chaire d'enseignement supérieur, tout comme il y avait autrefois à Stanislas un élève "chauffé" pour chaque prix du concours général. Et il est évident que ces prêtres, débarrassés par la générosité des âmes pieuses, de tous les soucis de l'existence matérielle, peuvent dans le même temps fournir une production scientifique bien supérieure à celle des universitaires obligés par surcroît d'enseigner et d'élever une famille. Si les tendances antiscientifiques de l'esprit clérical ne devaient pas entrer en compte, si la probité de la pensée et l'indépendance de l'esprit n'étaient plus rien, ce ne serait même pas la peine de laisser les produits de l'Institut catholique accaparer un par un les postes du Collège de France d'abord, de la Sorbonne ensuite: mieux vaudrait commencer par fermer tout de suite ces deux établissements, comme faisant double emploi avec l'Institut catholique.

Est-ce pour de tels résultats que M. Bienvenu-Martin a contribué de son effort à la lutte anticléricale de ces dernières années? Aux premiers temps de cette bataille, beaucoup de républicains demandaient le monopole de l'enseignement, conçu par eux comme une conséquence naturelle de la suppression des enseignements congrégationistes. Nous avons repoussé le monopole, alléguant qu'il était vain de vouloir refouler par la compression des intelligences certaines tendances de pensée. Que les moines de tout froc, plus ou moins mal laïcisés, continuent d'enseigner librement, mais ailleurs qu'au service de l'Etat, et aux frais des contribuables.

Une seule excuse pourrait être invoquée par l'Université laïque en train de faire appel à ses pires ennemis: le fait d'une compétence indiscutable, absolue, unique. Comme ce n'est pas du tout le cas, je fais à M. Bienvenu-Martin l'honneur de supposer qu'il sera à la hauteur de son devoir. Il ne suffit pas de rhétoriquer l'anticléricalisme, il faut encore être capable de le vivre.

G. CLEMENCEAU

### 3. "*L'incident Scheil*," *Le Temps* du 5 janvier 1906<sup>103</sup>

Il paraît que nous sommes menacés d'une nouvelle forme de cléricalisme: le cléricalisme cunéiforme. A vrai dire, il n'est pas probable qu'il se répande beaucoup dans les masses. Voici de quoi il s'agit. L'assemblée des professeurs du Collège de France a présenté en première ligne, pour succéder à M. Oppert, professeur d'assyriologie,

103. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k238487z/f1>.

décédé, un savant naturellement peu connu du grand public, mais abondamment pourvu de titres scientifiques et déjà chargé d'un cours à l'Ecole des hautes études. Ce même savant a été également désigné en première ligne par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il ne reste plus, semble-t-il, au ministre de l'instruction publique qu'à signer, conformément aux usages et au bon sens, une nomination réclamée par les hommes compétents. C'est toujours ainsi que les choses se passent en pareil cas. Théoriquement, le ministre a le droit de ne pas nommer le candidat qui lui est présenté en première ligne par le Collège de France et par l'Institut. En fait, il n'use jamais de ce droit et ne se donne pas le ridicule de prétendre réformer le jugement des érudits dans des matières de haute érudition.

Mais cette fois il y a une difficulté. Les journaux socialistes et radicaux, où l'on possède une connaissance approfondie des questions assyriologiques et où l'on déchiffre couramment les caractères cunéiformes, ont décrété que le choix du Collège de France et de l'Académie des inscriptions était absurde et inadmissible. Ces journaux ont déclaré que non seulement le candidat désigné n'entendait rien à l'assyriologie, mais qu'il était incapable d'y rien comprendre. Et pourquoi? Parce que ce candidat, M. Scheil, est un ecclésiastique qui appartenait naguère à l'ordre des dominicains et s'appelait le R. P. Scheil. Confier la chaire du regretté M. Oppert à un ancien moine, n'est-ce pas humilier le principe laïque, livrer la science à l'Inquisition, nous ramener aux plus sombres jours du moyen-âge, — où l'on n'était d'ailleurs pas très fort en assyriologie? Et d'abord, il n'est pas possible qu'un frocard soit assyriologue: ces gens-là représentent nécessairement l'ignorance et l'obscurantisme. Cette tentative d'ingérence cléricale dans le domaine des cunéiformes cache quelque ténébreux dessein contre la libre pensée. Qui sait si le P. Scheil ne rêve pas de transformer le Collège de France en établissement congréganiste?

Ces craintes et ces colères, sincères ou affectées, sont surtout risibles. Premièrement, il n'y a plus de R. P. Scheil, puisque M. Combes a dissous l'ordre de Saint-Dominique. Il n'y a même plus d'abbé Scheil, puisque l'Eglise est séparée d'avec l'Etat et que les prêtres, devant nos lois, ne sont plus que des citoyens comme les autres. Nous ne connaissons que M. Scheil, citoyen français. Quant à sa religion, c'est une affaire de conscience, une affaire individuelle et privée, qui ne regarde personne. Les combistes devraient être les premiers à trouver tout naturel qu'un ancien religieux s'efforce de se faire une carrière dans la vie civile. Quant à la cléricisation du Collège de France, on peut se rassurer, M. Scheil n'a pas cléricisé, que nous sachions, l'Ecole des hautes études, où il enseigne depuis plusieurs années. Les auditeurs des cours aussi spéciaux et aussi ardues que celui d'assyriologie sont généralement peu nombreux. Renan avait un peu de monde à son cours d'hébreu, parce qu'il était, lui, Renan, une curiosité parisienne, figurant au programme des clients de l'agence Cook. Mais les maîtres qui traitent de sujets aussi ésotériques n'ont pas besoin, en général, qu'on organise un service d'ordre à la porte de la salle où ils professent. On en cite qui gardent leur fiacre à l'heure et font entrer leur cocher, pour faire nombre. M. Scheil, s'il est nommé, — et l'esprit de libéralisme et de justice de l'honorable M. Bienvenu Martin permet de penser qu'il le sera, — aura très rarement l'occasion de haranguer des foules, et l'aspect de son auditoire suffira à lui rappeler qu'il ne succède pas à Pierre l'Ermite, mais à M. Oppert."

**4. Georges Clémenceau, “L’Enseignement Laïque par les dominicains,” *L’Aurore* du 7 janvier 1906<sup>104</sup>**

Le ministre de l’instruction publique n’ayant pas encore osé nommer un dominicain à la chaire d’assyriologie au Collège de France, la famille Berthelot est dans les larmes. Quel gilet plus propice à recevoir ces pleurs que le surplus de la *Libre Parole*? Seulement, M. Marcelin Berthelot, président académique de toutes les libres pensées, souffre trop de souffrir des malheurs de la Congrégation pour pleurer de ses propres yeux sur le Père Dominicain Scheil, où il voit le plus pur représentant de la laïcité. C’est par les orbites de son fils, M. Daniel Berthelot, qu’il juge préférable d’épancher le plus pur de ses pleurs. Spectacle attendrissant, dont l’effet ne peut manquer d’être irrésistible sur les glandes lacrymales de M. Bienvenu-Martin!

Parmi les hoquets déchirants, les sanglots, le rédacteur de la *Libre Parole* a pu distinguer ces paroles entrecoupées de tragiques silences:

“Mon père a, en effet, proposé la candidature du P. Scheil et a voté pour lui. Il le considère comme le premier assyriologue de France et est d’avis que sa place est dans notre première chaire d’assyriologie.

Il ne comprend même pas que des questions d’opinion ou de convictions religieuses ou autres puissent être soulevées en pareille matière.

Il voit l’homme, le savant, sans tenir compte d’aucune autre considération.

Le P. Scheil est un homme de très haute science: il a fait des travaux d’assyriologie de tous points remarquables, et mon père le connaît depuis longtemps.

“Vous n’ignorez pas, sans doute, que l’archéologie a de nombreux points connexes avec la chimie. C’est ainsi, par exemple, qu’en analysant les objets de bronze on arrive à déterminer leur succession chronologique par les proportions et les matières de l’alliage. Mon père a donc eu à collaborer avec le P. Scheil, et c’est alors qu’il apprit à le connaître et à l’apprécier.

– Et croyez-vous que le P. Scheil soit nommé?

– Je l’ignore: nous savons que le ministre est vivement sollicité en sens contraire. Mais mon père espère que M. Bienvenu-Martin saura se dégager de ces influences et, conscient de sa responsabilité, saura faire œuvre de justice et de bon sens en confiant au P. Scheil la chaire à laquelle il a plus de droit que tout autre.”

Que le grand chimiste me pardonne de le lui dire, mais avant de décerner au Père Dominicain un brevet d’aptitude assyriologique, il aurait bien fait de se demander à quel titre il s’instituait lui-même juge dans un domaine auquel il est étranger. Qu’il s’affuble de palmes vertes et d’une épée de bois pour collaborer au dictionnaire que l’Académie ne fait pas, c’est son affaire. Tout homme, fût-il de haute intelligence, est libre de se ridiculiser à ses heures dans la mesure qu’il lui peut convenir. Mais s’il nous estime assez dépourvus de sens pour nous laisser influencer par sa robe de Sorbonne et son bonnet carré quand il prononce en des matières où le monde entier se plaît à reconnaître son ignorance, il commet une impardonnable erreur.

Le *magister dixit* n’est plus de notre temps. Il faut donner des raisons, et les raisons de M. Berthelot sont dignes de Purgon lorsqu’il nous explique que c’est en analysant des bronzes assyriens qu’il a découvert la capacité supérieure du Dominicain dans la

104. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7398652/fi>.



discipline de l'assyriologie. Si le Père Dominicain prétendait juger la chimie de M. Berthelot sur sa propre aptitude à déchiffrer les caractères assyriens, cela ferait rire jusqu'aux Académies. Quand c'est M. Berthelot qui découvre, par la composition d'un bronze, le génie d'un fils de saint Dominique en matière d'assyriologie, cela fait rire encore, mais pas aux dépens du Dominicain. M. Berthelot lui-même a fini, sans doute, par le comprendre, puisque, au risque de démentir les paroles de son fils, il a confié au *Matin* qu'il n'avait jamais demandé à M. Bienvenu-Martin la nomination du Père Scheil à la chaire d'assyriologie.

C'est M. Barbier de Meynard, administrateur de l'École des langues orientales, qui se présente pour porter secours à M. Berthelot en détresse, par le moyen d'une conversation avec un rédacteur de l'*Eclair*.

M. Barbier de Meynard, lui, n'a pas besoin de truchement. Il parle, il discute même. Mais de quelle façon!

“On reproche au Père Scheil, dit M. Barbier de Meynard, d'avoir commis une erreur de lecture dans un texte où il faisait intervenir à tort le roi Chedorlaomer. Je voudrais bien voir ses détracteurs déchiffrer quelques écritures idéographiques: cela modifierait peut-être un peu leur assurance. On a d'ailleurs rapporté cette confusion en la gratifiant d'une perfidie: on a prétendu qu'elle était volontaire et que le P. Scheil l'avait sciemment perpétrée, afin de corroborer le chapitre XIV de la Genèse, où il est précisément question de ce Chedorlaomer. Or, la bonne foi du P. Scheil est hors de doute, et il faut laisser le bénéfice de cette indélicatesse à ceux qui l'ont inventée.”

Avouez qu'il faut être bien à court d'arguments pour chercher la justification des “erreurs” du Père Scheil dans l'incapacité où se trouve la généralité des humains (y compris M. Bienvenu-Martin et M. Berthelot lui-même) de déchiffrer les textes d'Hamurabi[sic]. Je ne sais pas l'assyrien, aussi ne suis-je pas candidat à la chaire d'assyrien au Collège de France. Le Dominicain Scheil est candidat et il commet dans ses lectures de documents des fautes si grossières qu'il fournit des traductions tendancieuses, absolument erronées, dont le seul avantage est de concorder, *par hasard!* avec le livre sacré de la Congrégation. M. Barbier de Meynard ne veut pas qu'il y ait là trace de “perfidie.” Je ne demande pas mieux que de dire comme lui. Seulement, il faudra bien alors me concéder que l'enseignement du Père Scheil est trop sujet à caution pour que nous prenions le parti de livrer nos jeunes laïques aux interprétations fantaisistes de ce très faillible Dominicain.

Ce n'est pas, d'ailleurs, que M. Barbier de Meynard ne se rende compte de la fausse situation d'un Père Dominicain dans une chaire où s'offre à lui le contrôle de ses mythes sacrés:

*“A coup sûr, observe-t-il, si la chaire vacante avait été celle d'exégèse biblique, ou une autre analogue, nous n'aurions jamais pensé à y mettre un religieux. Mais la chaire d'assyriologie n'a que de très lointains rapports avec la Bible, et les idées philosophiques du professeur n'ont aucun point commun avec les études qu'il dirige.”*

Ainsi M. Barbier de Meynard confesse ingénument que l'idée ne lui serait point venue de confier la chaire d'exégèse biblique à un religieux, dont l'esprit, en ce cas, ne lui paraît pas suffisamment libéré. Mais comment peut-il alors soutenir que “l'assyriologie n'a que de très lointains rapports avec la Bible” lorsque chacun sait que le caractère mythique de la Genèse a été mis en relief par la comparaison avec les traditions babyloniennes, et lorsque son candidat, le Père Scheil, a été précisément

surpris dans l'acte de fausser—en toute innocence!—la lecture des textes assyriens, ainsi mis par ses soins pieux dans un état de concordance biblique tout à l'édification des fidèles?

De quel poids peut-il être, en ce cas, que le Père Scheil ait fait “une déclaration très catégorique et très libérale” à son avocat, M. Barbier de Meynard,—*arabisant*—dont le parti pris n'avait certainement pas besoin de l'état de cette assurance. Le plus clair de son libéralisme, c'est qu'il reste, a-t-il dit, “*intégralement fils de saint Dominique*,” gloire de l'Inquisition. Cela en dit assez. Le Père Scheil est tellement libre qu'il n'a pas le droit de publier une ligne sans l'*imprimatur* du général des Dominicains, et si peu suspect d'hérésie qu'il lui est arrivé de siéger dans les commissions de censure chargées d'examiner les ouvrages de ses frères en saint Dominique.

Le *Temps*, il est vrai, a fait une trouvaille qui résout toutes les difficultés. M. Combes, ayant dissous l'ordre de Saint-Dominique en France, il n'y a plus de *Père Scheil*, puisqu'il n'y a plus de Dominicains chez nous. Sans doute l'ordre des Dominicains subsiste avec son général à qui l'obéissance du corps et de l'esprit est due, et cette obéissance, le Père Scheil en fait publiquement profession en déclarant qu'il demeure “*intégralement fils de saint Dominique*.” Il suffit, en effet, de nier l'évidence pour que la nomination du Dominicain au Collège de France puisse se justifier par ce tour d'escobarderie. Nous n'aurions ainsi frappé les congrégations et séparé l'Eglise de l'Etat que pour supprimer les barrières qui pouvaient gêner les progrès du cléricisme enseignant, pour faciliter, moyennant un simple changement de costume, l'entrée de la Congrégation dans l'enseignement laïque de l'Etat.

Il m'est arrivé parfois d'avoir l'amitié sévère pour M. Bienvenu-Martin. Je dois dire pourtant que ceux qui l'ont approché le déclarent incapable de toute compromission cléricale. Nous allons bien voir. Car c'est M. Bienvenu-Martin qui est ministre de l'instruction publique, non M. Liard, non M. Barbier de Meynard, non M. Berthelot, non le général des Dominicains, troupe bigarrée des apologistes du “Révérend Père.” C'est M. Bienvenu-Martin qui a l'autorité, partant la responsabilité. Il prononcera sur lui-même autant que sur le Dominicain.

##### 5. G. Téry, “*Le cas du Père Scheil*,” *Le Matin* du 9 janvier 1906<sup>105</sup>

**Un professeur du Collège de France explique comment le Révérend Père fut “présenté” au ministre de l'instruction publique, et pourquoi sa nomination paraît très difficile.**

Un professeur au Collège de France a bien voulu nous donner quelques renseignements inédits sur le “cas du Père Scheil,” qui vient de provoquer des polémiques si vives.

— Ne me nommez point, nous a dit l'illustre savant; je désire que mon nom ne soit pas mêlé à cette discussion; mais puisque l'opinion publique a été saisie de l'incident, il importe qu'elle se prononce en connaissance de cause, et, au point où nous en sommes, je me ferais scrupule de ne pas vous aider à l'éclairer....

105. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5678420/f2>.

– Alors, cher maître, si la question ne vous semble pas indiscreète, dans quelles conditions le Père Scheil a-t-il été “présenté” par l’assemblée des professeurs du Collège de France?

– Le père Scheil a obtenu 21 voix, M. Fossey 12 et M. Thureau-Dangin 4. Mais ne soyez pas trop “impressionné” par ces chiffres et surtout n’allez pas croire que M. Scheil est le candidat désigné par les hommes compétents.

– Nous imaginions pourtant que vos collègues, cher maître....

Il acheva lui-même en souriant:

– Tous mes collègues sont comme moi des savants hors ligne, c’est entendu; et chacun, dans sa spécialité, a beaucoup de talent; mais n’oublions pas que ce sont tous des spécialistes. Chimistes, physiciens, mathématiciens, latinistes, hellénistes, sinologues, biologistes, psychologues, tous sont “très forts dans leur partie,” nul ne le conteste, mais tous ne le sont pas également en assyriologie, et vous soupçonnez sans peine que beaucoup de raisons étrangères à la science peuvent déterminer leur choix.... Or, puisqu’il s’agit de compétence, il est très remarquable que les voix des deux hommes les plus compétents, M. Rubens Duval, professeur d’arménien, et M. Berger, le successeur de Renan dans la chaire d’hébreu et d’exégèse biblique, leurs voix, dis-je, ne sont pas allées au Père Scheil.

– La question de la laïcité de l’enseignement fut-elle posée au Collège de France?

– Elle le fut, du moins dans nos conversations particulières, et elle ne pouvait pas ne pas l’être. Pourquoi l’enseignement supérieur ne serait-il pas laïque, tout comme le secondaire et le primaire, qui s’en inspirent? Il y aurait là non seulement une absurdité, mais un péril. Car, il faut le dire nettement, si étrange que la chose paraisse au premier abord: un dominicain, qui ne peut rien écrire sans l’assentiment de son général, n’a pas l’esprit assez libre pour garder dans ses recherches scientifiques, quelle que soit la science à laquelle il s’adonne, l’impartialité indispensable.... Rappelez-vous les mésaventures récentes de l’abbé Loisy, en butte aux rigueurs du pape, parce qu’il s’était permis d’émettre sur l’Ecriture sainte quelques hypothèses où le Vatican flaira l’hérésie. De même, le Père Hahn, professeur de physiologie à Louvain, dut faire amende honorable en cour de Rome, parce qu’il avait eu l’impertinence d’insinuer que sainte Thérèse, d’après ses écrits, présentait tous les symptômes de l’hystérie....

– Pourtant, cher maître, pensez-vous que l’antagonisme entre la science et la foi puisse provoquer dans l’âme d’un assyriologue des conflits bien douloureux?

– Je ne sais pas comment le dogme et la méthode critique peuvent s’accorder dans son esprit; ce qui est sûr, c’est que l’assyriologie a permis d’établir scientifiquement le caractère mythique de la Genèse, et qu’un dominicain doit être singulièrement gêné pour faire une pareille démonstration.... Ajoutez que le Père Scheil, s’il sait bien lire l’assyrien, ne sait guère que cela, j’entends qu’il manque absolument de culture générale. Croiriez-vous, par exemple, qu’il n’est même pas bachelier?

– Que me dites-vous là? Un homme qui n’est pas bachelier pourrait enseigner au Collège de France?

– Quel que soit le dédain que nous affectons pour les diplômés, conclut l’éminent professeur, il est certain qu’il y aurait là un paradoxe un peu fort.... Et puis, le ministre de l’instruction publique ne saurait oublier que son prédécesseur, M. Chaumié, a interdit, l’année dernière, l’accès du concours d’agrégation aux ecclésiastiques. Après

leur avoir fermé les portes de nos lycées et de nos facultés, il serait vraiment incompréhensible qu'on leur ouvrit toutes grandes celles du Collège de France!"

**6. "La chaire d'assyriologie au Collège de France," *Le Temps* du 10 janvier 1906**<sup>106</sup>

A la suite de la vacance de la chaire d'assyriologie au Collège de France, par suite du décès de M. Oppert, l'assemblée générale de cet établissement a présenté en première ligne le P. Scheil et en seconde ligne M. Fossey. L'Académie des inscriptions, qui a également droit de présentation, a ratifié le premier de ces choix.

Il semblait donc que le ministre de l'instruction publique n'eût qu'à nommer le P. Scheil; mais dans un certain nombre de journaux, une campagne a été menée pour forcer la main de M. Bienvenu Martin.

Le P. Scheil, qui fut un des élèves de M. Oppert, professa à l'École des hautes études. Au début de la polémique engagée sur son nom, M. Gabriel Monod en qualité de président de l'École des hautes études, est allé protester auprès du ministre contre les accusations dont le P. Scheil était l'objet.

Nous sommes allés voir M. Gabriel Monod, qui nous a fait sur la question de la chaire d'assyriologie au Collège de France les déclarations suivantes:

– C'est, il me semble, nous a-t-il dit, faire injure à M. Bienvenu Martin que de le croire capable de tenir pour non avenue la volonté de deux corps aussi indépendants que Collège de France et l'Institut et de s'imaginer qu'ils ont présenté Scheil par cléricisme. Si le ministre le croyait, c'est le ministre qui ferait du cléricisme à rebours.

Dans les conjonctures présentes, j'aurais été personnellement très heureux du succès de Fossey, qui a été mon élève, qui est mon ami, dont j'apprécie beaucoup la vaste étendue de connaissances et de vues. Mais la question de personnes doit passer au second plan, lorsqu'il s'agit d'examiner des titres.

Le choix du P. Scheil s'est imposé par son âge, par l'éclat de ses missions en Perse et par l'importance de ses publications et traductions de textes assyriologiques.

– Mais n'a-t-on pas émis des doutes sur la valeur scientifique des travaux du P. Scheil?

– Il est incroyable, nous a répondu M. Monod, de voir des journalistes contester la compétence en assyriologie du P. Scheil, alors qu'il a été ouvertement patronné par Maspero et qu'il a une réputation universelle comme assyriologue.

Il y a même très peu d'assyriologues vivants, il n'y en a peut-être pas qui aient autant traduit que lui. Naturellement, quand on traduit le premier des textes inédits, on commet des erreurs; il est beaucoup plus aisé de corriger une traduction que de la faire.

Quant à l'erreur dont les journaux ont fait si grand bruit, la fausse lecture *Chedor-laomer* sur une brique, c'est une mauvaise plaisanterie! Cette brique était abîmée. Scheil n'a pas été seul à lire un nom. On a ensuite trouvé une autre inscription semblable intacte. On a lu le vrai nom et Scheil a reconnu son erreur.<sup>107</sup>

106. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k238492d/f3>.

107. G. Monod ne fait que résumer l'exacte vérité: pour le parallèle qui permit à King de rectifier la lecture de Scheil, voir ci-dessus note 53.

– On a prétendu que les préoccupations religieuses n'étaient pas étrangères à cette erreur de première lecture.

– L'idée qu'il ait inventé cette lecture par préoccupation religieuse—parce que le nom se trouve dans la Bible—n'est pas moins absurde. Il y a tant de relations entre les traditions d'Assyrie et celles de Palestine qu'il est tout naturel d'être parfois suggestionné, dans le déchiffrement si difficile des cunéiformes, par des souvenirs bibliques.

En quoi la religion serait-elle fortifiée parce que le même nom historique se trouverait ici et là? Est-ce que le fait d'avoir retrouvé le nom de Sargon dans une inscription a donné plus de valeur aux prophéties d'Isaïe? Au contraire, c'est précisément des similitudes entre les traditions assyriennes et juives qu'on a tiré les meilleurs arguments contre l'autorité religieuse des traditions bibliques.

Ce qui est ridicule, c'est que si M. Thureau-Dangin avait été élu au lieu de M. Scheil, personne n'aurait dit un mot contre sa nomination. Il est pourtant aussi bon catholique que M. Scheil, et peut-être qu'un laïque croyant est plus gêné qu'un prêtre libéral par les questions apologétiques.

Alors, c'est la robe qu'on poursuit? Mais puisque nous avons séparé l'Eglise de l'Etat, soyons conséquents et nous, Etat laïque, ne tenons plus aucun compte du caractère ecclésiastique des gens. Cela ne nous regarde plus: cela fait partie de la vie privée.

On semble aussi oublier que Scheil enseigne depuis dix ans à l'Ecole des hautes études; qu'il a formé d'excellents élèves, et en première ligne Fossey. Tous les collègues de Scheil peuvent témoigner de la liberté de son esprit, de la loyauté cordiale de son caractère. Jamais aucun de ses élèves ne s'est aperçu que ses opinions religieuses eussent la moindre influence sur son enseignement.

En terminant, M. Gabriel Monod nous dit:

Je ne crois pas que le gouvernement de la république puisse faire à deux grands corps savants l'affront de considérer leur avis comme sans valeur, et cela au moment où, après avoir refusé au Collège de France des créations de chaires sous prétexte d'impossibilité budgétaire, il projette de créer d'autres chaires que le Collège n'a pas souhaitées.

### 7. François Crucy, "Le R. P. Scheil candidat," *L'Aurore* du 11 janvier 1906<sup>108</sup>

#### **M. Gabriel Monod, ayant défendu la compétence assyriologique du R. P. Scheil, est contredit par un savant qui dénie cette compétence**

Le R. P. Scheil, dominicain, qui postule la chaire d'assyriologie au Collège de France, se place sous l'égide de patrons influents.

Après M. Berthelot, M. Gabriel Monod *palabre* en faveur du dominicain. Il se fâche parce qu'on ose élever quelques objections contre la candidature du R. P. Scheil.

On a mis en doute les facultés critiques du R. P. Scheil: M. Gabriel Monod se porte garant "de la liberté de son esprit."

On a cité une erreur grave commise par le R. P. Scheil: M. Gabriel Monod explique "qu'il est tout naturel qu'on soit parfois *suggestionné*."

108. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k739869k/fi>. François Crucy est le pseudonyme de Maurice-François-Marie Rousselot (cf. [http://data.bnf.fr/11000494/francois\\_crucy/](http://data.bnf.fr/11000494/francois_crucy/)).

Et M. Gabriel Monod conclut que la chaire d'assyriologie au Collège de France doit être occupée par le R. P. Scheil.

A cet effet, M. Gabriel Monod presse le ministre. M. Gabriel Monod ne veut pas croire "que le gouvernement de la République puisse faire à deux grands corps savants l'affront de considérer leur avis comme sans valeur."

A la vérité, M. Gabriel Monod ne fait partie ni de l'*assemblée des professeurs du Collège de France*, ni de l'*Académie des inscriptions et belles-lettres*. Il semble donc qu'il est peu qualifié pour presser le gouvernement au nom des "deux grands corps savants."<sup>109</sup>

Au surplus, et M. Gabriel Monod ne doit pas l'ignorer, la candidature du R. P. Scheil a rencontré dans l'une et l'autre de ces assemblées une assez vive opposition.

A ce sujet, il nous a paru intéressant de questionner un savant qui siège à la fois à l'Académie des inscriptions et à l'assemblée des professeurs du Collège de France.

Les déclarations que M. Louis Havet a bien voulu nous faire s'opposent de tous points, ainsi qu'on va le voir, aux assertions de ceux qui, dupes ou candides, patronnent le R. P. Scheil.

### **M. Louis Havet explique pourquoi il est hostile à la candidature du R. P. Scheil**

M. Gabriel Monod s'est emporté contre les journalistes qui avaient osé contester la compétence en assyriologie du R. P. Scheil.

Il recevra sans doute avec plus d'attention et moins de dédain les objections de M. Louis Havet, dont l'impartialité ne saurait être contestée.

M. Louis Havet avait primitivement refusé de donner publiquement son avis sur la candidature du R. P. Scheil. Comme nous l'interrogeons hier de nouveau, il nous expliqua les raisons pour lesquelles il croyait désormais pouvoir causer de ce sujet.

"Ayant participé à la discussion sur la chaire d'assyriologie au Collège de France d'abord, nous dit-il, à l'Académie des inscriptions ensuite, je m'étais imposé le silence. Cette réserve n'a plus de raison d'être, maintenant qu'un de mes collègues les plus anciens et les plus âgés a permis à son fils de répondre à la *Libre Parole*, que deux autres de mes collègues ont accordé des interviews, l'un à l'*Eclair*, l'autre au *Matin*.

J'ai l'honneur d'être, à l'École pratique des hautes études, le collègue du R. P. Scheil, et j'ai avec lui les relations personnelles les plus courtoises. Lorsqu'il m'a fait sa visite de candidat, je ne lui ai pas caché que sa robe m'interdisait de voter pour lui. Lui-même m'avait prévenu qu'elle me paraîtrait un obstacle, car son premier mot fut une protestation d'indépendance de l'esprit, protestation qu'un savant laïque n'eût jamais imaginé de me faire."

– Vous estimez donc, demandons-nous, qu'un homme portant l'habit religieux, ayant prononcé des "vœux," n'offre pas toutes les garanties d'impartialité qu'on est en droit d'attendre d'un éducateur, à plus forte raison d'un critique?

– J'estime en effet qu'un religieux ou un prêtre, en prenant envers autrui des engagements qui lient sa conscience, et en marquant par son costume qu'il ne les a ni répudiés en lui-même ni dénoncés à ceux qui les avaient reçus, est manifestement dans

109. La pique se veut spirituelle, mais omet de dire que G. Monod était membre de l'Institut, quoique d'une autre Académie (celle des sciences morales et politiques).



un état de dépendance spirituelle. La séparation de l'Eglise et de l'Etat n'y fait rien, quoiqu'en ait dit à cet égard, dans le *Temps*, mon ami Gabriel Monod. Ce n'est pas le Concordat qui a créé l'état monastique et le sacerdoce. La chose, d'ailleurs, ne semble pas contestée par les patrons du R. P. Scheil. Le principal d'entre eux parmi les professeurs à Paris, celui qui a présenté ses titres devant le Collège et l'Académie, reconnaissait qu'il y aurait difficulté à confier à un dominicain une chaire d'exégèse biblique. La seule question qui puisse se poser sérieusement, c'est de savoir si l'assyriologie est une branche d'enseignement où la dépendance spirituelle soit tolérable.

“Je ne pouvais le supposer, quand j'ai reçu la visite du R. P. Scheil. Un religieux assyriologue a, en effet, deux pièges à éviter: d'une part, il faut qu'il soit prêt à reconnaître aux fables de ses Saintes Ecritures une origine étrangère et païenne; d'autre part, il faut qu'il échappe à la tentation de faire cadrer ensemble, par force, des éléments d'histoire vraie, consignés dans les textes cunéiformes, et la sainte histoire des héros mythologiques de la Genèse. Je n'étais point assez optimiste pour espérer que mon savant collègue se tirât des deux difficultés à la fois; je lui ai exprimé mes craintes à lui-même.

“Un peu plus tard, ces craintes ne furent que trop justifiées. Je pris connaissance du travail d'un assyriologue anglais, M. King, sur la prétendue découverte du R. P. Scheil touchant Chedorlahomer, roi d'Elam. Ce personnage ayant capturé Loth, neveu d'Abraham, le père mythique des Juifs et des Arabes, le poursuivit et le vainquit (avec un personnel de 318 hommes, car la Genèse sait le compte exact). Contre toute critique, contre toute prudence, par un emballement d'imagination que sa robe seule explique et qu'elle excuse, le P. Scheil avait identifié avec le Chedorlahomer de la Bible, un personnage connu par une brique babylonienne, et dont le nom, en partie effacé sur la brique, semblait présenter avec *Chedorlahomer* des analogies matérielles (d'ailleurs inexactly déchiffrées).

“La fable tendancieuse de la Genèse, favorable jadis aux prétentions nationales du peuple juif, se trouvait prendre corps par une méprise non moins tendancieuse, favorable à l'orthodoxie moderne. L'erreur était d'ailleurs incontestable, le P. Scheil ayant, dans la liste imprimée de ses travaux, supprimé un titre et tronqué un autre titre, de façon à en éliminer tout souvenir de Chedorlahomer.

“Je n'ai pas besoin de vous dire que je n'ai pas voté pour mon savant collègue, que sa terrible mésaventure ne m'empêche pas d'estimer comme homme, ni au Collège, ni à l'Académie. Bien plus, je crus de mon devoir de mettre au courant ceux de mes collègues que j'ai eu l'occasion de rencontrer avant le jour de la séance. Si tous avaient pu savoir les faits, je ne doute pas qu'il n'y eût eu modification sérieuse du vote du Collège.

– Ceux de vos collègues, et ceux de vos amis qui soutiennent la candidature du R. P. Scheil affirment que ce religieux est le premier assyriologue de son pays. C'est même pour cette raison, disent-ils, que le choix du Révérend Père s'impose?

M. Havet répond:

“Aucun de nous (aucun absolument) n'est compétent en assyriologie; tous sans exception (sans exception aucune) sont capables de juger exactement l'importance et la nature tendancieuse de l'erreur, ainsi que la conséquence qui en résulte avec évidence, et qu'il était trop facile de prévoir, sur ce qui manque à un religieux pour envisager l'histoire lointaine avec la liberté qui convient.”

On ne saurait mieux dire les raisons que l'on a de s'opposer à l'entrée du R. P. Scheil au Collège de France.

M. Louis Havet a raison: chacun devrait savoir *ce qui manque à un religieux pour envisager l'histoire lointaine avec la liberté qui convient*.

Pourquoi faut-il que M. Gabriel Monod paraisse l'ignorer?... Et comment M. Gabriel Monod ose-t-il affirmer qu'il n'y a point d'esprit plus libéral, plus dépourvu de toutes idées préconçues que l'esprit de "son" dominicain.

C'est à peine, dit-il, si le R. P. Scheil se laisse parfois *suggestionner!*

#### 8. "Le cas du Père Scheil," *Le Matin* du 15 janvier 1906<sup>110</sup>

##### **Qu'en pense M. Réville, qui enseigne l'histoire des religions au Collège de France—Pourquoi la candidature du Père Scheil doit être écartée.**

Avec la délicieuse et malicieuse bonhomie du professeur Bergeret, M. Réville, l'illustre maître qui enseigne, au Collège de France, l'histoire des religions, nous a tenu ce propos:

– Le Père Scheil n'est pas le premier ecclésiastique qui s'adonne à l'assyriologie. L'abbé Quantin n'a-t-il pas naguère occupé de même ses loisirs? C'est un précédent d'autant plus remarquable que, il y a quelques années, cet abbé fut admis à faire des conférences au Collège.

– Est-ce un argument en faveur du Père Scheil?

– Vous allez en juger vous-même. Un jour, nous laissâmes à l'abbé le soin de rédiger une notice pour l'annuaire que publie notre section.... L'abbé Quantin composa un petit mémoire sur une inscription assyrienne, qui relatait un miracle accompli par la déesse Istar, au temps du roi Assurbanipal.... La déesse avait arrêté les flots du Tigre pour permettre à une armée de passer le fleuve à pied sec.... L'abbé avait fait là-dessus quelques plaisanteries innocentes. "Vous raillez agréablement la déesse Istar, lui dis-je: on voit que vous avez lu Voltaire, monsieur l'abbé.... Mais ne vous êtes-vous pas aperçu que vos justes et fines réflexions sur le passage du Tigre s'appliqueraient fort bien au passage de la mer Rouge et à celui du Jourdain? Prenez garde qu'on ne vous accuse d'avoir tourné en dérision les miracles rapportés par la Bible...." Bien qu'il ne fût pas d'une orthodoxie très farouche, l'abbé Quantin en laissa paraître un vif émoi.... Il reprit sa notice pour y faire des corrections, et ... elle n'a jamais vu le jour....

– Si vous évoquez ce souvenir, cher maître, ce n'est donc pas pour plaider la cause du révérend Père?

– Non, certes. Je n'ai jamais eu avec lui que des relations courtoises; mais, puisque la question de principe a été posée par le *Matin*, et qu'à cette heure toute la presse la discute, je n'ai aucune raison de cacher que je me suis prononcé très nettement contre la candidature du Père Scheil.... L'assyriologie et l'exégèse biblique ont des rapports trop étroits pour que l'on puisse oublier que M. Scheil *appartient* à l'ordre de saint-Dominique. N'est-il pas, d'ailleurs, chargé par la Congrégation de l'Index d'examiner, au point de vue confessionnel, la valeur des livres qui traitent des langues sémitiques?

110. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5678488/f2>.

– Voilà, dis-je, une fonction malaisément conciliable avec celle de professeur au Collège de France. Mais, puisqu'il s'agit de savoir présentement à qui reviendra la chaire de M. Oppert, ne pourriez-vous nous faire connaître ce que le maître défunt pensait de ses successeurs éventuels? Est-il vrai, notamment, qu'il tenait en très médiocre estime les connaissances assyriologiques du Père Scheil?

M. Réville sourit.

– Tout ce que je puis dire, c'est que M. Oppert regardait M. Fossey comme son meilleur élève et le plus digne de lui succéder....

**9. Robert Duval, "La chaire d'assyriologie au Collège de France," *L'Univers* du 16 janvier 1906<sup>III</sup>**

**M. de Lapparent fait l'éloge du Père Scheil**

Le Père Scheil est désigné par les corps savants, comme l'on sait, pour succéder à feu M. Oppert, l'ancien titulaire de la chaire d'assyriologie au Collège de France. Malheureusement, le Père Scheil porte la soutane et fût-il entouré du respect et de l'admiration de tous les hommes compétents, c'est là un impardonnable défaut.

Le Père Scheil n'est pas bachelier, le Père Scheil ne peut enseigner l'assyriologie intégralement sans être préoccupé de faire concorder le caractère mythique des textes avec celui des Livres saints, le Père Scheil manque de culture générale, Oppert l'avait pris en grippe, enfin le Père Scheil est un Dominicain!...

Voilà donc le grand mot lâché! Le Père Scheil est un dominicain, et cela suffit pour faire oublier sa merveilleuse traduction du Code d'Hammourabi, ses belles pages sur le roi assyrien Kadorlakomer, ses mémoires, ses innombrables travaux, ses recherches multiples qui depuis longtemps l'ont signalé à l'attention des égyptologues et des assyriologues du monde entier. Et, cependant, un tel monument s'effondre auprès de cette constatation: le Père Scheil n'est pas bachelier, ou de cette autre: il est Dominicain! Le mot a été dit par M. Havet qui se figure encore qu'un religieux se trouve dans l'impossibilité d'enseigner l'histoire avec la liberté qu'il convient. Un sceptique doit nécessairement tomber dans le même cas. Faut-il demander alors la révocation immédiate de tous les professeurs du Collège de France qui ne pensent pas exactement comme M. Havet en philosophie, en morale, ou même en politique!

Le titulaire de la chaire d'assyriologie au Collège de France ne doit pas se proposer pour programme d'amener ses auditeurs à partager ses sentiments sur telle ou telle controverse scientifique, M. Havet le sait bien. Pourquoi veut-il que le Père Scheil qui, dans une multitude d'ouvrages, a donné l'exemple d'une si belle loyauté et d'une si noble indépendance scientifique change subitement d'attitude et prêche du haut de la chaire du Collège de France une croisade quelconque! Mais en faveur de qui, M. Havet? Du roi Hammourabi ou de Kodorlamor. Permettez-moi d'en douter.

M. Maspero qui doit s'y connaître un peu, M. Gabriel Monod qui ne nous paraît pas suspect de cléricisme, M. Longnon, qui, bien que membre de l'Institut et professeur au Collège de France, n'est pas bachelier non plus, en doutent aussi avec nous. Avec nous, ils rendent hommage aux mérites du P. Scheil.

III. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7125786/f1>.

Et quant à M. de Lapparent qui, lui aussi, n'est pas l'une de nos moindres célébrités scientifiques, il a bien voulu nous déclarer ce matin très simplement, mais avec cette autorité spéciale qui s'attache à ses moindres déclarations:

– *Vous pouvez dire que j'ai, personnellement, toutes raisons de regarder le Père Scheil comme un savant éminent.*

*La campagne que l'on mène actuellement contre lui n'est, en somme, qu'un douloureux épisode, ajouté à tant d'autres, et qui viennent nous démontrer, hélas! qu'en France il n'y a jamais de justice à attendre des hommes de parti!*

Le débat nous semble donc définitivement clos. L'illustre savant qui conduisit la science géologique au point où elle en est aujourd'hui, faisant un si flatteur éloge du Père Scheil, cela nous dispense d'en dire plus long.

L'opinion publique est désormais renseignée. Elle sait de quel côté sont les sectaires intransigeants et les hommes de parti.

Le Père Scheil, quoi qu'il advienne, peut sortir la tête haute du débat actuellement engagé. Si quelques sectaires professionnels, si quelques intransigeants tapageurs viennent de faire entendre une note discordante, du moins des savants aussi autorisés que ceux dont nous venons de parler, ne voulant obéir qu'à des sentiments de solidarité dans le talent et d'admiration réciproque lui ont-ils rendu un témoignage unanime, témoignage dont il a le droit d'être légitimement fier.

#### **10. Assour, “Le P. Scheil,” *Supplément au N° 3 de L'Austrasie, janvier 1906*<sup>112</sup>**

##### **“Le P. Scheil”**

“L'Austrasie,” dans son premier numéro,<sup>[113]</sup> avait rappelé à ses lecteurs l'œuvre du P. Scheil, originaire de Kœnigsmacher, ses explorations scientifiques en Perse, sous la direction de M. de Morgan, et les découvertes précieuses que l'on doit à notre compatriote, comme la traduction de textes chaldéens jusqu'ici indéchiffrables et la connaissance d'une langue d'Orient ignorée avant lui, l'anzanite. Ces titres désignaient le P. Scheil à la chaire d'assyriologie du Collège de France, qui était vacante. Le Collège de France, comme on le sait, se recrute lui-même et propose l'élu de son choix au ministre de l'Instruction publique.

D'un commun accord les professeurs du Collège avaient désigné le P. Scheil. Mais M. Bienvenu-Martin en a décidé autrement et, passant outre, il a donné la chaire d'assyriologie à M. Fossey, un élève du P. Scheil.

Cette petite iniquité a soulevé une violente indignation dans le monde scientifique parisien. Le P. Scheil, par une intrigue politique dont le bénéficiaire aurait tort d'être fier, se voit frustré d'un poste et d'un honneur auxquels le désignait une vie de labeur et de dévouement. Il s'en voit de plus injurieusement écarté pour un contre-sens dans une de ses traductions, le seul qu'on ait pu relever contre lui, dans son œuvre immense, comme si Renan et tous ceux qui ont pratiqué les langues sémitiques n'en

<sup>112.</sup> <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57315632/f15>. Je remercie M. Patrick Mayer pour m'avoir indiqué cette référence, qui ne figurait pas dans son article sur “Le très Révérend Père Vincent Scheil,” paru en ligne en novembre 2015 <http://canner.fr/histoire/le-tres-reverend-pere-vincent-scheil/>.

<sup>113.</sup> Voir Assour, “Le P. V. Scheil, de Kœnigsmacher,” *Supplément au N° 1 de L'Austrasie* (juillet 1905): 14–16 (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57320056/f16>). J'ignore qui se cachait derrière le pseudonyme Assour.

avaient jamais commis. En réalité le P. Scheil succombe à une basse vengeance de politiciens que sa robe blanche et son intégrité effarouchent. L'estime des savants lui reste. Voici en quels termes M. Berthelot, l'illustre chimiste, membre de l'Académie française, blâme la décision du ministre:

– Le père Scheil doit être profondément affecté de la décision qu'a prise envers lui le ministre de l'instruction publique; moi-même j'en suis aussi, non pas surpris, mais vraiment affligé. Je ne connais le père Scheil que très peu et je n'ai causé avec lui qu'une seul<sup>[sic]</sup> fois, le jour où il vint me faire sa visite de candidature.

Mais si je ne connaissais pas l'homme, je connaissais le savant dont la réputation est universelle et, bien que complètement ignorant en assyriologie, je savais que seul il était capable et digne de remplacer Oppert dans la chaire qu'il avait occupée au Collège de France.

Je me rappelle même lui avoir dit que si nous avions des idées différentes sur le terrain religieux nous pensions de même sur le terrain scientifique et qu'en lui je ne regardais pas le vêtement, mais l'homme dont la science était reconnue par tous. Il pouvait donc, en conséquence, compter sur ma voix et sur mon appui.

Il faut croire que je n'étais pas le seul à porter sur lui un semblable jugement, puisque tous les autres professeurs du Collège de France ont suivi mon exemple et ont voté en sa faveur.

Cependant il était visible que cette nomination déplaisait à un certain clan, absolument étranger, heureusement au monde scientifique. C'est pourquoi on a essayé de rechercher la petite bête, et alors on a relevé contre le P. Scheil un contre-sens dans la traduction d'un texte assyrien!

Et voilà un gros grief! Qui peut se flatter, dans la vie, de n'avoir jamais fais<sup>[sic]</sup> de contre-sens? Cet argument est non seulement ridicule et sans fondement, mais il est encore méchant et mesquin.

M. Bienvenu-Martin a eu certainement la main forcée par des gens que la robe de dominicain du P. Scheil effrayait et gênait, et il a donné la chaire d'assyriologie à un homme, certes, de grande valeur, mais dont la science, à mon avis, est loin d'atteindre celle du P. Scheil.

Il est regrettable qu'à notre époque on juge encore les hommes sur l'habit; mais le P. Scheil doit savoir mieux que moi que la justice n'est pas de ce monde.... En tout cas, qu'il soit persuadé de posséder l'estime et l'admiration de tous les vrais savants!

Ajoutons que la Lorraine reste fière de lui.

## ***II. Lettre de l'administrateur au préfet de police en vue de prévenir des troubles au cours d'ouverture de C. Fossey<sup>114</sup>***

“Paris, le 9 mars 1906,

Monsieur le Préfet

Je n'avais pas pu donner hier à M. le Secrétaire l'heure exacte à laquelle aura lieu mardi prochain 19 mars l'ouverture du cours de M. Fossey (assyriologue). L'affiche porte 4 heures, parce que c'est à 4 heures que commencera ordinairement le cours dans la salle n° 4. Par exception sur la demande du professeur, la première leçon sera faite

<sup>114</sup>. Archives du Collège de France, dossier C. Fossey (16 CDF 134; document actuellement non numérisé).

dans la salle n° 8 qui est notre plus grande salle. Mais comme cette salle est occupée par le professeur de littérature française de 2h3/4 à 3h3/4, et que nous devons aérer la salle dans l'intervalle de deux cours, M. Fossey ne commencera ce jour là qu'à 4 heures 1/4.

J'espère que le professeur fera sa leçon—qu'il lira—sans être troublé par aucune manifestation.

Cependant nous devons prévoir la possibilité du contraire. La presse s'est trop occupée des candidatures à la chaire d'assyriologie pour qu'il n'y ait pas encore des émotions persistantes et il peut arriver que ces émotions se traduisent pendant la leçon par des éclats bruyants d'auditeurs venus exprès pour désapprouver ou approuver la nomination.

J'ai recommandé et je recommanderai encore au professeur d'être calme, de lire sa leçon, sans sortir, quoi qu'il arrive, de son texte écrit. Je serai à côté de lui et s'il est nécessaire de prendre la parole pour rétablir l'ordre, c'est moi seul qui doit la prendre.

Pour éviter toute cause d'excitation, je vous prie, Monsieur le Préfet, de n'introduire aucun agent dans la salle et même de ne laisser apparaître aucune mesure spéciale de police dans la rue.

Il faut cependant, si nous avons besoin de l'aide des gardiens de la paix—ce que je ne crois pas et que j'éviterai autant que possible—il faut que nous puissions les requérir. C'est à cet effet que j'ai remis à M. le Secrétaire un plan des lieux et désigné une salle située derrière la salle de cours, dans laquelle pourraient se tenir trois ou quatre gardiens de la paix.

J'aurai à côté de moi le Secrétaire du Collège que je chargerai d'aller les demander s'il était nécessaire de le faire.

Les gardiens de la paix pourront entrer, avant l'heure du cours, par la porte cochère de la rue Saint-Jacques qui conduit par le jardin à la susdite salle.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Signé E. Levasseur

administrateur du Collège de France"



## Royal Hunt among the Semites, West and East: Fertility and Kingship in Myth and Ritual

---

Gregorio del Olmo Lete

*University of Barcelona*

IN A PREVIOUS STUDY we have suggested the various aspects that are common to Ugaritic and Old South-Arabian languages and societies (Del Olmo Lete 2012). Among them, the so-called cultural relationships are very significant. In this connection some mythological topics have been pointed out (conceptions and gods), although, inevitably, such topics must support ritual practices as well: myth and rite are never apart. However, Old South-Arabian religious performances are not very well known, except for the generic sacrificial praxis (Bron 2008; Höfner 1970). Here it will be suggested that the broad Ugaritic ritual praxis can help us to overcome the paucity of religious data on a topic that goes beyond the more familiar Ugaritic/South-Arabian tradition covering the whole Semitic world.

### Gods' Hunting at Ugarit

#### *The Divine Hunters and Hunt as Divine*

In many a Ugaritic text different gods are said “to go hunting” (*hlk + šd*; *DUL* 767),<sup>1</sup> apparently to find the solution to some critical situation, either particular or general. Let us gather together and classify these texts.

*KTU* 1.5 VI 25–28, *āp 'nt tlk w tšd kl ġr / gb'*: ‘Anat goes in search of dead Ba'al through mountains and heights, namely, through the wilderness, to rescue him, her brother.

*KTU* 1.6 II 15–17, *ān itlk w āšd kl ġr / gb'*: the god Mot engages in the same task, anxious to satiate his hunger, also in the wilderness, where he finds Ba'al dead and devours him.

*KTU* 1.12 I 34, *b'l ytlk w yšd pāt mabr*: following the same cliché, Ba'al goes to the wilderness, but in this case the yearning to appease his hunger is not the main reason (see later).

*KTU* 1.23:16, *tlkm rhmy tšd*: in a context of “banquet” in which products from the fields and livestock (*lhm / yn, hlb / hmat*, bread / meat and wine, milk and butter,

1. See particularly *KTU* 4.408:5: [g]mrn šd b gllt[ky], “PN hunter in TN,” maybe as a job indication; see Bog. Akk. PN LÚ šā'idu. The attempt to give the base \*šd in Akkadian, Ugaritic and Emariote the meaning “to dance” must be deemed out of place; see Del Olmo Lete 2015a.